

# Rapport d'activité 2024



Syndicat Mixte Orge Yvette Seine

## Editorial

Madame, Monsieur, Chers collègues,

L'année 2024 aura été une année charnière pour le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), marquée par une intensification de nos actions au service de la transition énergétique et de l'adaptation climatique, sur un territoire en constante évolution. L'élargissement de notre périmètre à 105 communes, réparties sur 4 départements, traduit l'attractivité croissante de notre modèle et renforce notre légitimité en tant qu'acteur public structurant dans le paysage énergétique francilien.

Guidé par la nouvelle gouvernance mise en place depuis 2023, notre engagement s'est consolidé à travers des projets concrets et structurants : déploiement de 54 nouvelles bornes de recharge électrique, lancement d'une étude territoriale sur la méthanisation agricole, mise en œuvre d'opérations massives d'enfouissement des réseaux et montée en puissance de notre accompagnement en matière de rénovation énergétique et de production d'énergies renouvelables.

Ces avancées sont le fruit d'un dialogue constant avec nos collectivités adhérentes, d'une capacité d'ingénierie renforcée et d'une gestion rigoureuse. Le programme pédagogique "Watty à l'école", devenu en 2024 "Éco Pousse", a permis de sensibiliser près de 3 560 élèves dans 73 écoles, illustrant notre volonté d'inscrire les enjeux de demain dans le quotidien des jeunes générations.

Le SMOYS s'est également illustré par son rôle moteur dans les coopérations intersyndicales, à l'instar de sa participation active au Pôle Énergie Île-de-France ou du lancement de Synergie CEE, outil partagé avec le SIGEIF et le SIPPEREC pour optimiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Enfin, grâce à une stratégie financière solide, nous avons su investir sans alourdir la charge de nos adhérents, avec plus de 2,4 millions d'euros mobilisés en 2024 pour des opérations d'enfouissement seules, tout en maintenant l'équilibre budgétaire du syndicat.

Je souhaitais également remercier chaleureusement Xavier Dugoin, Président jusqu'en 2024, pour avoir initié cette dynamique ambitieuse, structuré une gouvernance de proximité et impulsé les fondations solides sur lesquelles s'inscrit aujourd'hui l'action du SMOYS.

En parcourant ce rapport, vous constaterez l'ampleur et la diversité des actions engagées au service de notre mission : garantir un service public de l'énergie efficace, équitable et porteur de solutions d'avenir. Ensemble, avec les collectivités et les partenaires qui nous font confiance, nous continuons à bâtir un territoire plus résilient, plus sobre et pleinement engagé dans la transition énergétique.

L'exécutif du SMOYS et moi-même vous remercions de votre confiance renouvelée.

Le Président

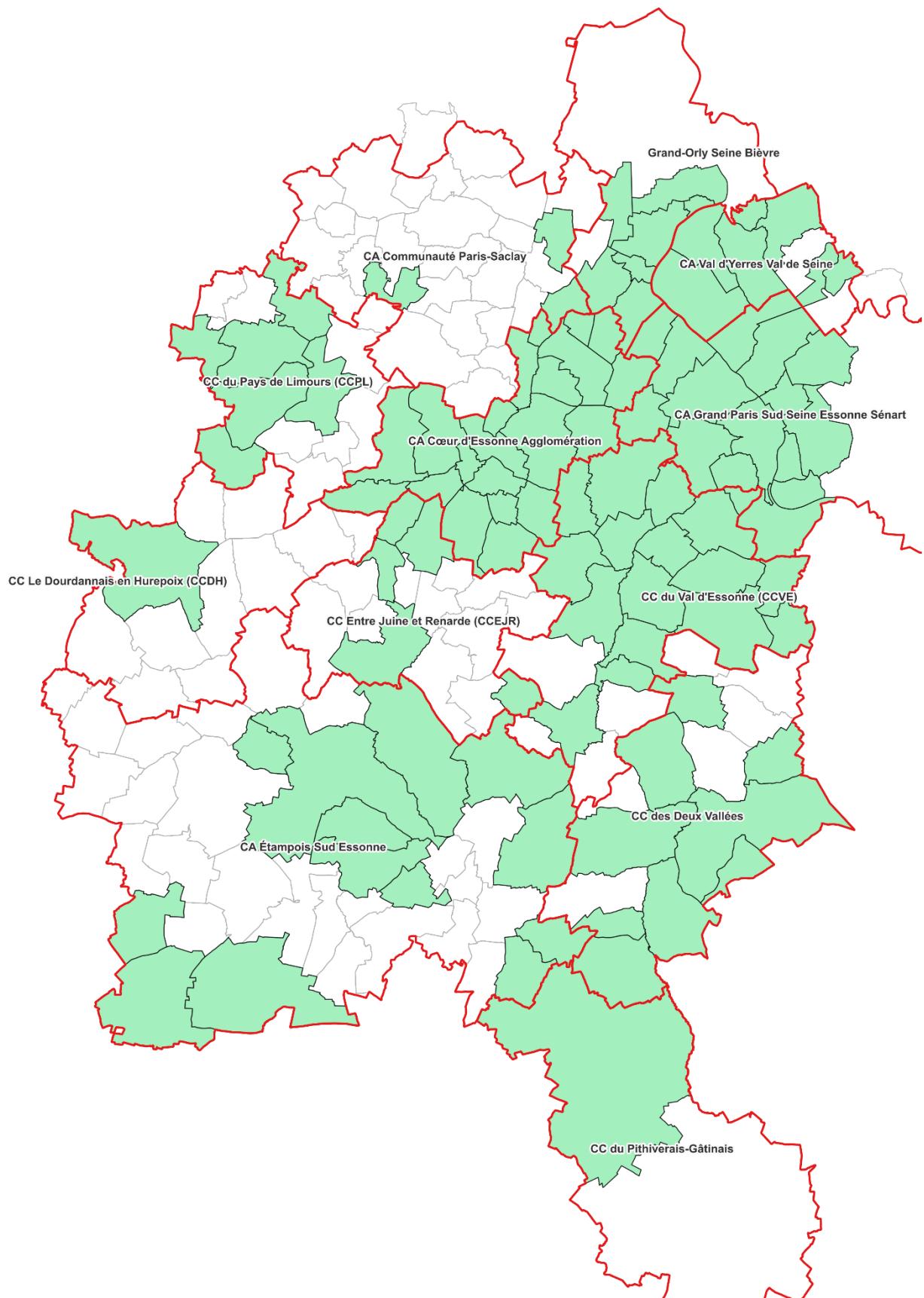
Gino BERTOL

---

## SOMMAIRE

---

<b>Territoire et Gouvernance</b>	<b>Page 4</b>
<b>Faits marquants et événements 2024</b>	<b>Page 14</b>
<b>Le Pôle Energies Ile de France</b>	<b>Page 17</b>
<b>Le Programme Classes Watt</b>	<b>Page 18</b>
<b>L'Electricité</b>	<b>Page 21</b>
<b>Le Gaz</b>	<b>Page 28</b>
<b>La Mobilité</b>	<b>Page 33</b>
<b>L'Enfouissement des réseaux</b>	<b>Page 37</b>
<b>Le Service Energie</b>	<b>Page 40</b>
<b>Les Finances</b>	<b>Page 52</b>
<b>La Commande publique</b>	<b>Page 58</b>
<b>Les Ressources Humaines</b>	<b>Page 60</b>

**TERRITOIRE ET GOUVERNANCE****Territoire**

**Le Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz, SMOYS**, est un établissement public créé en 1922. Il était initialement chargé de l'organisation et du fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz. Epousant l'évolution institutionnelle, il est devenu AODE, contrôlant les deux concessions de gaz et d'électricité confiées respectivement à GRDF et Enedis.

Il exerce depuis 2016 la compétence Infrastructure de recharges pour véhicules électriques (IRVE) pour l'ensemble de ses adhérents.

Par arrêté interpréfectoral du 10 octobre 2022 a été validée la prise de compétences en matière de développement des énergies renouvelables et e récupération, d'infrastructures de recharges pour véhicules au biogaz, de production d'hydrogène et de distribution publique de chaleur et de froid.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2024, 39 communes et la communauté de communes du Dourdanais en Hurepoix pour la commune de Dourdan ont adhéré au SMOYS au titre des compétences de distribution publique de gaz et / ou d'infrastructures de recharges éléctriques, suite à la parution de l'arrêté interpréfectoral n°2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024

Le SMOYS est à ce jour, composé de 105 communes dont 64 sont adhérentes directes et 41 représentées par 6 intercommunalités. Parmi ces 105 communes représentant un bassin de vie d'1 million d'ahbitants, 22 adhèrent directement, et sont également représentées par subsitution par un EPCI :

- **La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart** par substitution représente Bondoufle, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine
- **La Communauté d'Agglomération Communauté Paris-Saclay** par substitution représente pour Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Les Ulis
- **L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre** par substitution représente Ablon-sur-Seine, Villeneuve le Roi, Athis-Mons, Juvisy-sur-Oge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon
- **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau** par substitution représente Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, la Ferté-Alais, Le Malesherbois, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, et Grand-Paris-Sud Sénart qui elle-même représente les communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Saint-Germain-lès-Corbeil, Villabé.
- **La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** par substitution représente Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon
- **La communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** par substitution représente Dourdan

- Et les communes

- ANGERVILLE
- ANGERVILLIERS
- ARPAJON
- AVRANVILLE
- BAULNE
- BOIGNEVILLE
- BOISSY LA RIVIERE
- BOISSY LE CUTTE
- BOUSSY-SAINT-ANTOINE
- BOUTIGNY SUR ESSONNE
- BOUVILLE
- BRETIGNY-SUR-ORGE
- BREUILLET
- BRIIS-SOUS-FORGES
- BROUY
- BRUYERES-LE-CHATEL
- CHAMPMOTTEUX
- CHEPTAINVILLE
- COURANCES
- CROSNE
- D'HUISON-LONGUEVILLE
- DRAVEIL
- EGLY
- EPINAY-SOUZ-SENART
- ETAMPES
- ETRECHY
- FLEURY MEROGIS
- FORGES LES BAINS
- GOMETZ-LA-VILLE
- GUIBEVILLE
- LA NORVILLE
- LE MEREVILLOIS
- LE PLESSIS PATE
- LEDEUVILLE
- LEUVILLE-SUR-ORGE
- LIMOURS
- LONGPONT-SUR-ORGE
- MAISSE
- MAROLLES EN BEAUCHE
- MILLY LA FORET
- MONTGERON
- MORIGNY-CHAMPIGNY
- MORSANG SUR SEINE
- MORSANG-SUR-ORGE
- OLLAINVILLE
- ONCY-SUR-ECOLE
- ORMOY LA RIVIERE
- PECQUEUSE
- PRUNAY-SUR-ESSONNE
- PUSSAY
- SAINT HILAIRE
- SAINT Sulpice de FAVIERES
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
- SAINTRY SUR SEINE
- TIGERY
- VALPUISEAUX
- VIDELLES
- VIGNEUX-SUR-SEINE
- VILLEMOISSON-SUR-ORGE
- VILLIERS-SUR-ORGE
- YERRES

<b>105</b> <b>Collectivités</b> 	<b>1 000 000</b> <b>Usagers</b> 	<b>4</b> <b>Départements</b> 
---	---	--

## Gouvernance

Le 18 avril 2023, Monsieur Xavier DUGOIN a été élu à la Présidence du Syndicat.

Le Smoys est administré par un Comité syndical constitué de 129 délégués titulaires. Chaque collectivité élit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le comité a élu parmi ses membres un Bureau constitué d'un président, de 15 Vice-présidents et 18 délégués spéciaux.

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
<b>Membres du bureau – Les Vice-présidents</b>		
1er Vice-président	MATT Edouard	EGLY
2 <sup>ème</sup> Vice-président	CORZANI Olivier	FLEURY-MEROGIS
3 <sup>ème</sup> Vice-président	BENSARSA REDA Lamia	EPTS GOSB
4 <sup>ème</sup> Vice-président	DIRAT Karl	SIARCE
5 <sup>ème</sup> Vice-président	GONZALES Didier	EPTS GOSB
6 <sup>ème</sup> Vice-président	DURANTON Marianne	MORSANG SUR ORGE
7 <sup>ème</sup> Vice-président	FOURNIER Pascal	ARPAJON
8 <sup>ème</sup> Vice-président	NOEL Michel	MONTGERON
9 <sup>ème</sup> Vice-président	GOMBAULT Jacques	SIARCE
10 <sup>ème</sup> Vice-président	PROT Pierre	CA GPS
11 <sup>ème</sup> Vice-président	LE ROUX Jean-Claude	YERRES
12 <sup>e</sup> Vice-président	BERTOL Gino	SIARCE
13 <sup>ème</sup> Vice-président	DELMOTTE Kim	CHEPTAINVILLE
14 <sup>ème</sup> Vice-président	DAMIATI Michaël	CROSNE
15 <sup>ème</sup> Vice-président	PYOT Frédéric	SIARCE

**Membres du bureau – Les Délégués spéciaux**

1 <sup>er</sup> délégué spécial	DELIANCOURT Jean-Claude	CAPS
2 <sup>ème</sup> délégué spécial	GRILLON Eric	EPT GOSB
3 <sup>ème</sup> délégué spécial	MAYEUR Véronique	BREUILLET
4 <sup>ème</sup> délégué spécial	CORDIER Corinne	SIARCE
5 <sup>ème</sup> délégué spécial	CASTAINGS Laurence	CAPS
6 <sup>ème</sup> délégué spécial	BORTOLI Jacky	CA GPS
7 <sup>ème</sup> délégué spécial	PIGEON Marie-France	SIARCE
8 <sup>ème</sup> délégué spécial	PIANTONI Gilbert	CAPS
9 <sup>e</sup> délégué spécial	SEBBAG Alice	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
10 <sup>ème</sup> délégué spécial	SHEPS Ariel	SIARCE
11 <sup>ème</sup> délégué spécial	SCACCHI Anne	CCEJR
12 <sup>ème</sup> délégué spécial	CORRE Daniel	SIARCE
13 <sup>ème</sup> délégué spécial	NEDELEC Gaëlle	GUIBEVILLE
14 <sup>ème</sup> délégué spécial	TERRIER Michel	SIARCE
15 <sup>ème</sup> délégué spécial	TARAGON Stéphane	SAVIGNY SUR ORGE
16 <sup>ème</sup> délégué spécial	PEROT Joel	SIARCE
17 <sup>ème</sup> délégué spécial	ROUSSET Laurent	DRAVEIL
18 <sup>ème</sup> délégué spécial	MELIN Gil	CA GPS

**1 Président  
15 Vice-présidents  
18 Délégués spéciaux**



Qui a tenu tout au long de l'année 2024

<b>6</b> <b>séances de</b> <b>Comité Syndical</b>	<b>4</b> <b>séances de</b> <b>Bureau Syndical</b>	<b>66</b> <b>délibérations Bureaux et</b> <b>Comités confondus</b>
---	---	--

## Composition des Commissions Thématiques

### Commission « Relations avec les partenaires et les financeurs »

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Vice-présidente	Lamia BENSArsa REDA	EPT GOSB
Délégué	Pascal FOURNIER	ARPAJON
Délégué	Jacky BORTOLI	CA GPS
Déléguée	Corinne CORDIER	SIARCE
Délégué	Didier GONZALES	EPT GOSB
Délégué	Eric GRILLON	EPT GOSB

### Commission « Economies de flux pour les communes, prospective et développement»

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Vice-président	Pierre PROT	CA GPS
Délégué	Frédéric PYOT	SIARCE
Déléguée	Kim DELMOTTE	CHEPTAINVILLE
Délégué	Michaël DAMIATI	CROSNE
Déléguée	Anne SCHACCI	CCEJR
Déléguée	Alice SEBBAG	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Délégué	Nicolas FOUCQUE	OLLAINVILLE

### Commission « Enfouissement »

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Vice-président	Jacques GOMBAULT	SIARCE
Délégué	Gino BERTOL	SIARCE
Délégué	Daniel CORRE	SIARCE
Délégué	Sylvain HAMARD	EPT GOSB
Délégué	Jean-Bernard BIGA	EPT GOSB
Délégué	Bernard ECK	SIARCE
Délégué	Joël PEROT	SIARCE
Délégué	Michel TERRIER	SIARCE

**Commission « IRVE»**

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Vice-président	Olivier CORZANI	FLEURY-MEROGIS
Déléguée	Marianne DURANTON	MORSANG SUR ORGE
Délégué	Jean-Claude LE ROUX	YERRES
Déléguée	Véronique MAYEUR	BREUILLET
Délégué	Jean-Claude DELIANCOURT	CAPS
Délégué	Gilbert PIANTONI	CAPS
Délégué	Stéphane TARAGON	SAVIGNY SUR ORGE
Délégué	Eugène WITTECK	CA GPS

**Commission « Maitrise des finances et administration générale »**

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Vice-présidente	Laurence CASTAINGS	CAPS
Délégué	Edouard MATT	EGLY
Délégué	Michel NOEL	MONTGERON
Déléguée	Marie-France PIGEON	SIARCE
Déléguée	Gaëlle NEDELEC	GUIBEVILLE
Délégué	Pierre SEMUR	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Délégué	Alain LAMOUR	LONGPONT-SUR-ORGE

**Commission d'Appel d'Offres**

Président	Xavier DUGOIN	SIARCE
Délégué	Daniel ESPRIN	LEUVILLE-SUR-ORGE
Délégué	Michel PELTIER	BRETIGNY-SUR-ORGE
Délégué	Gabin ABENA	VIGNEUX-SUR-SEINE

## Compétences :

Le SMOYS est un syndicat mixte fermé. Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après :



### Compétence relative au service public de distribution d'Electricité

En sa qualité d'autorité organisatrice d'Electricité, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution d'Electricité sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité et maitrise d'ouvrage des installations de production d'électricité de proximité et exploitation de ces installations
- Aménagement et exploitation, directe ou indirecte, de toute installation de production d'électricité de proximité d'une puissance inférieure à un seuil fixé par décret
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maîtrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire



### Compétence relative au service public de distribution de Gaz

En sa qualité d'autorité organisatrice de gaz, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution de gaz sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution de gaz et maitrise d'ouvrage des installations de production de gaz de proximité et exploitation de ces installations
- Etude de toutes questions relatives à la production, au transport, à la distribution et l'utilisation du gaz
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maîtrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire



### **Compétence mobilité propre relative aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique**

Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Création et entretien des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation et la supervision des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables



### **Compétence en matière de développement des Energies renouvelables et de récupération (EnR&R) selon les termes des dispositions de l'alinéa 1er de l'article L 211-2 du code de l'énergie (dont l'énergie solaire, l'énergie issue de la biomasse, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz)**

Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Aménagement et exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable, par exemple de biogaz, d'énergie solaire, ou mettant en œuvre des techniques innovantes en termes d'efficacité énergétique



### **Compétence Mobilité propre, relative aux infrastructures de recharges pour véhicules au gaz**

Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

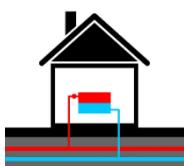
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation et la supervision d'infrastructures de recharge à l'usage des véhicules au bio gaz, (Bio Gaz GNV) ainsi que des points de ravitaillement en gaz pour véhicules en cas de carence de l'initiative privée, y compris notamment, le cas échéant, l'achat d'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures



### **Compétence en matière de production d'hydrogène énergie par électrolyse notamment pour la mobilité propre**

Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Action en faveur de la production décarbonée par électrolyse de l'hydrogène énergie, de son stockage, de son injection dans le réseau de distribution pour contribuer à la structuration de cette filière



### **Compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid**

Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Création et exploitation de réseaux publics de chaleur et ou de froid, y compris les installations de production alimentant ces réseaux

## Tableau des adhésions par compétence

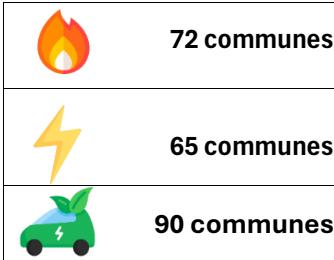
Adhérents	Communes représentées	E	G	M
COMMUNES	ANGERVILLE		•	
	ANGERVILLIERS		•	•
	ARPAJON	•	•	•
	AVRAINVILLE	•	•	•
	BAULNE			•
	BOIGNEVILLE		•	
	BOISSY LA RIVIERE		•	
	BOISSY LE CUTTE		•	•
	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	•		
	BOUTIGNY SUR ESSONNE		•	•
	BOUVILLE			•
	BRETIGNY-SUR-ORGE	•	•	•
	BREUILLET	•	•	•
	BRIIS-SOUS-FORGES			•
	BROUY			•
	BRUYERES-LE-CHATEL	•	•	•
	CHAMPMOTTEUX			•
	CHEPTAINVILLE	•	•	
	COURANCES			•
	CROSNE	•	•	•
	D'HUISON-LONGUEVILLE		•	•
	DRAVEIL	•	•	•
	EGLY	•	•	•
	EPINAY-SOUS-SENART			•
	ETAMPES		•	•
	ETRECHY			•
	FLEURY MEROGIS	•		•
	FORGES LES BAINS		•	•
	GOMETZ-LA-VILLE		•	•
	GUIBEVILLE	•	•	•
	LA NORVILLE	•	•	
	LE MEREVILLOIS			•
	LE PLESSIS PATE	•	•	•
	LEDEUVILLE	•	•	•
	LEUVILLE-SUR-ORGE	•		•
	LIMOURS		•	•
	LONGPONT-SUR-ORGE	•		•
	MAISSE			•
	MAROLLES EN BEAUCHE			•
	MILLY LA FORET		•	•
	MONTGERON	•	•	•
	MORIGNY-CHAMPIGNY			•
	MORSANG SUR SEINE			•
	MORSANG-SUR-ORGE	•	•	•
	OLLAINVILLE	•	•	•
	ONCY-SUR-ECOLE			•
	ORMOY LA RIVIERE			•
	PECQUEUSE			•
	PRUNAY-SUR-ESSONNE		•	
	PUSSAY			•
	SAINTE HILAIRE		•	
	SAINTE SULPICE DE FAVIERES			•
	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	•	•	•
	SAINTE-GERMAIN-LES-ARPAGON	•	•	
	SAINTE-MICHEL-SUR-ORGE	•	•	•
	SAINTE-PIERRE-DU-PERRAY			•
	SAINTRY SUR SEINE			•
	TIGERY			•
	VALPUISEAUX			•
	VIDELLES			•
	VIGNEUX-SUR-SEINE	•	•	•
	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	•	•	•
	VILLIERS-SUR-ORGE	•	•	•
	YERRES	•	•	•

Adhérents	Communes représentées	E	G	M
SIARCE	AUVERNAUX	•	•	•
	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	•	•	•
	BUNO-BONNEVAUX			•
	CHAMPCUEIL	•	•	
	CHEVANNES	•	•	•
	ECHARCON	•	•	
	FONTENAY-LE-VICOMTE	•	•	•
	ITTEVILLE	•	•	•
	LA FERTE ALAIS	•	•	•
	LE MALESHERBOIS			•
	MAROLLES-EN-HUREPOIX	•	•	•
	MENNEY	•	•	•
	NAINVILLE-LES-ROCHES	•	•	
	ORMOY	•	•	•
	SAINT-VRAIN	•	•	
	VERT-LE-GRAND	•	•	•
	VERT-LE-PETIT	•	•	
	C.A. GRAND PARIS SUD SENART			
	CORBEIL-ESSONNES	•	•	•
	LE COUDRAY-MONTCEAUX	•	•	
	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	•	•	
GPS	VILLABE	•	•	•
	BONDOUNFLE	•		•
	ETIOLLES	•	•	•
	EVRY-COURCOURNNE	•		•
	GRIGNY	•	•	•
	LISSES	•		•
CAPS	RIS-ORANGIS	•		•
	SOISY-SUR-SEINE	•	•	•
	LES ULIS	•		•
EPT GOSB	CHILLY MAZARIN	•		•
	EPINAY-SUR-ORGE	•	•	•
	ABLON-SUR-SEINE	•	•	•
	ATHIS-MONS	•	•	•
	JUVISY-SUR-ORGE	•	•	•
	PARAY-VIELLE-POSTE	•	•	•
CCEJR	SAVIGNY-SUR-ORGE	•	•	•
	VILLENEUVE-LE-ROI	•	•	•
CCDH	VIRY-CHATILLON	•	•	•
	DOURDAN			•

E : AODE Electricité

G : AODE Gaz

M : Mobilité



## FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS 2024



### 25 janvier 2024 – Les Vœux du SMOYS

Le 25 janvier 2024, le Président Xavier DUGOIN et les Vice-présidents ont présenté leurs vœux à l'ensemble des maires et des délégués du territoire du SMOYS

### 26 au 28 juin 2024 - Congrès FNCCR

Le congrès de la FNCCR s'est déroulé du mercredi 26 au vendredi 28 juin 2024 au centre des congrès Micropolis de Besançon sur le thème principal de la Transition écologique et services publics locaux - Energie, eau, déchets, numérique - Le défi de la territorialisation.



Le stand du Pôle Énergie Île-de-France a été inauguré par Gino Bertol, Vice-président du Smoys en charge des relations avec les communes, Lydie Hourdouillie, Directrice Générale des Services du Sdevo, Pierre Yvroud, Président du Sdesm, Benoit Petitprez, Président du SEY78, Jean-Jacques Guillet, Président du Sigeif et Jacques J.P. Martin, Président du Sipperec.



Ce temps fort a été l'occasion de rappeler les objectifs de cette coopération intersyndicale et de signer une convention de partenariat pour développer les synergies d'actions pour la transition énergétique.

### 12 juillet 2024 – COP 91 – conférence des parties de l'Essonne



Le 12 juillet 2024, à Evry, une première COP (conférence des parties) a rassemblé services de l'Etat, collectivités locales, acteurs économiques et de l'énergie autour de la planification écologique.

Le Smoys y était représenté par Messieurs Gino Bertol, Pascal Fournier, et Gil Melin, Vice-présidents et Messieurs Simon Paris et Anh vu Phan pour les services du SMOYS



**18 octobre 2024 – Réunion de concertation sur l'actualisation du schéma directeur de décharge pour véhicules électriques**



Le SMOYS étant avant tout un acteur du service public, sa mission doit s'inscrire dans la cadre d'une équation économique soutenable ; il compte agir aux côtés des acteurs privés contraints eux-mêmes à doter leurs parcs de stationnement d'IRVE.

Aussi, aux fins, d'une part, de mailler, utilement et dans une logique de service public, le territoire composé des 66 communes constitutives depuis le 1er septembre 2021 de son périmètre, en cohérence avec le déploiement d'IRVE aux marges de son territoire engagé par les autres syndicats franciliens et d'autre part, de respecter une équation économique soutenable, le SMOYS a choisi de réaliser son premier schéma directeur en 2022.

Fort de ce succès et avec l'arrivée de nouvelles communes, qui porte à 90 le nombre d'adhérents et avec l'accélération du besoin en recharges électriques, il est devenu nécessaire d'actualiser le schéma directeur.

Un travail a été initié début 2024 pour prendre en compte les nouvelles contraintes du territoire en matière d'IRVE. La préfiguration de cette actualisation a été présentée aux élus et aux financeurs le 18 octobre 2024. Cette étape essentielle a validé le contenu et l'esprit du schéma directeur initial et de son actualisation.

**14 novembre 2024 – Synergie CEE**

Lancement de Synergie CEE, en partenariat avec le SIGEIF et du SIPPEREC, deux autres syndicats franciliens d'énergie, une plateforme qui permet aux collectivités territoriales, via leur syndicat d'énergie, de valoriser leurs CEE (Certificats d'Economies d'Energie).

Les CEE sont des certificats que l'on peut se voir attribuer (collectivités et particuliers) lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie et qui peuvent être revendus à des producteurs d'énergie fossile, appelés "les obligés".

Représentaient le Smoys, Messieurs les Vice-présidents, Pierre Prot et Gino Bertol, et Monsieur Simon, Paris directeur du Pôle Ingénierie Energétique.



## Inaugurations de bornes de recharges électriques

### **Limours**

Le 9 décembre 2024, en présence de Madame Chantal Thiriet, Maire de Limours, de Monsieur Jean-Raymond Hugonet, Sénateur, ainsi que de Monsieur Xavier Dugoin, Président du Smoys et des Vice-présidents, Messieurs Gino Bertol, et Olivier Corzani, la première borne sur le territoire du Pays de Limours a été inaugurée.



### **Saint-Yon**

Le 14 décembre 2024, Messieurs Alexandre Touzet, Maire de Saint Yon, Xavier Dugoin, Président du Smoys et Gino Bertol, Vice-président, ont inauguré la borne de Saint-Yon en présence de Monsieur Jean-Marc Foucher, Président de la CCEJR et Madame Laure Darcos, Sénatrice.

## Négociation et Atelier participatif pour la futur concession gaz sur le territoire du SMOYS

Dans le cadre des phases de négociation du futur contrat de concession liant le SMOYS et GRDF au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 5 ateliers participatifs ont été mis en place en présence de nombreux Maires et adjoints des collectivités adhérentes. Ces ateliers ont permis d'aborder différentes thématiques comme le développement du gaz vert, les données et performance énergétique des bâtis en passant par la mobilité durable. Les participants ont pu échanger sur leurs besoins et les actions communes à mettre en place avec GRDF sur la concession SMOYS.



## LE PÔLE ENERGIE ÎLE DE FRANCE

21\_RP-091-259102457-20250924-2025\_74-DE

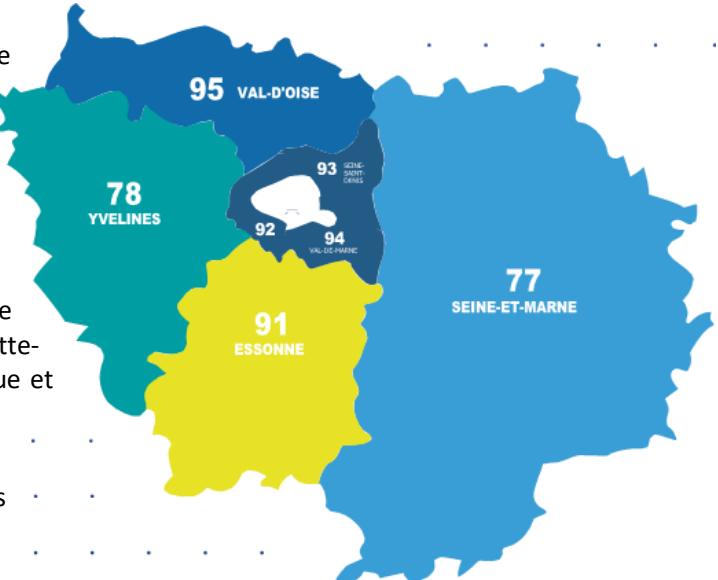
En 2017, les 5 Syndicats d'Énergie d'Île-de-France (le **SDESM**, le **SEY78**, le **SIGEIF**, le **SIPPEREC**, et le **SDEVO**) ont pris l'initiative de se grouper pour créer sous la forme d'une entente le **Pôle Énergie Île-de-France**.

Les Présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE) ont souhaité créer ce pôle comme un axe de coopération afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes, pour répondre efficacement aux enjeux de la transition énergétique.

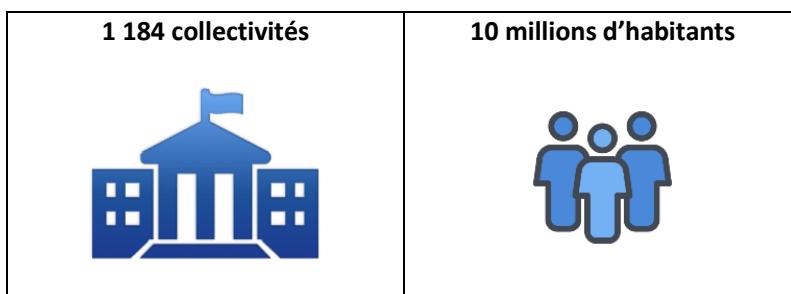
Ce Pôle constitue un réseau de compétences en matière de gestion du processus de la maîtrise énergétique, enrichi par des spécificités locales mobilisées autour de la transition énergétique, et portant une logique d'efficacité énergétique et solidaire entre villes et territoires ruraux.

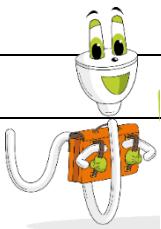
En juin 2021, le SMOYS a intégré le Pôle Energie Ile de France, conscient que la mise en commun des compétences et le renforcement des mutualisations portées par le Pôle permettront d'inscrire le Syndicat Mixte d'Energie Orge-Yvette-Seine, comme pleinement acteur de la transition énergétique et des enjeux qui en découlent.

Les membres du Pole Energies Ile de France se sont fixés les objectifs suivants :



- Partager l'expertise et le savoir-faire des membres de cette entente dans les domaines techniques, juridiques et financiers afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique.
- Organiser des formations des élus des membres de l'entente et de leurs agents.
- Participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.).
- Optimiser l'exercice, par les membres de l'entente, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec ces concessionnaires ainsi que leurs autres partenaires industriels.
- Mettre à la disposition de la Région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006.
- Et, plus généralement, favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.





## PROGRAMME CLASSES WATTY

REÇU EN PREFECTURE  
le 06/10/2025  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-091-259102457-20250924-2025\_74-DE

### Watty à l'école, programme pédagogique pour la transition écologique

La sensibilisation aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique est essentielle dès l'école maternelle et l'école élémentaire pour assurer le changement vers des comportements éco-responsables. Ces futurs citoyens, ambassadeurs des écogestes appris dans le cadre scolaire, facilitent la réduction des consommations d'énergie à l'école et au sein de leur foyer.

Watty à l'école propose aux collectivités locales un programme pédagogique complet pour sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires au développement durable via des

- Animations ludiques et pédagogiques assurées en classe par des intervenants spécialisés
- Activités thématiques animées par des enseignants tout au long de l'année scolaire grâce à des ressources complémentaires
- Mises en pratique des écogestes à la maison pour sensibiliser toute la famille

Les animations sont réalisées par un intervenant spécialisé, trois fois par an et d'une durée de 1h à 1h30 en élémentaire  
Les thématiques suivantes seront abordées :

- L'éclairage
- Les appareils électriques
- Le chauffage et la climatisation
- Les énergies
- L'écomobilité
- Le réchauffement climatique
- L'eau
- Les déchets



Un partenariat a été conclu entre le SMOYS et la société ECO CO2 gérée par l'ADEME pour l'organisation d'actions de sensibilisation des jeunes de CM1/CM2 aux éco gestes.

Le dispositif, totalement gratuit pour les communes, est financé par le SMOYS et abondé par la revente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Un partenariat de mécénat conclu avec les fournisseurs du Syndicat complète la prise en charge financière du programme.

Pour l'année scolaire 2023/2024 ce premier déploiement du dispositif Watty a concerné

29 communes	12 écoles	110 classes	2 797 élèves

REÇU EN PREFECTURE  
SMOYS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-18  
le 16/12/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-091-219104940-20251215-DELIB\_83\_20

## Félicitations à nos lauréats du concours national Watty – 2023/2024

Dans le cadre du concours national Watty dont le thème était « *Mon école s'engage pour la planète : sur le chemin de l'écocitoyenneté avec Watty !* », 5 classes ont été lauréates, et se sont vu remettre lors d'une cérémonie, un diplôme ainsi que des jeux de société. Félicitations à tous !



Mardi 28 mai 2024 – Ecole Gabriel Chevrier à Brétigny sur Orge - CM2 de Madame Tribes et de Madame Baillot

Lundi 27 mai 2024 – Ecole Saint Jacques à Ormoy - CM2 de Madame Nicolini



Jeudi 30 mai 2024 - Ecole Jean-Baptiste Corot à Lisses - Gabriel Moussu en CM2 de Madame Simon



Vendredi 31 2024 - Ecole Jean de la Fontaine à Etampes - CM1 de Mesdames Tanguy-Voillard et Dancré

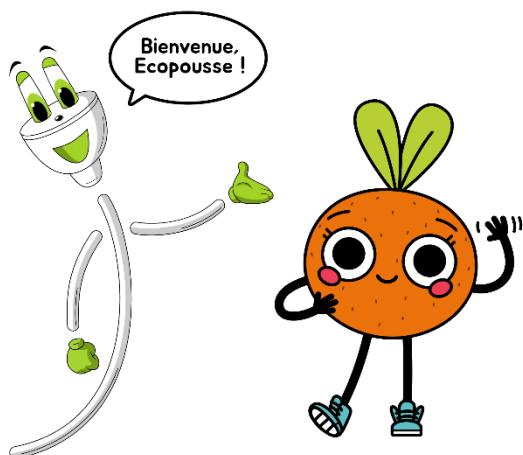


Vendredi 31 mai 2024 – Ecole Jules Ferry élémentaire à Montgeron - CM2 de Madame Azema

**Année scolaire 2024/2025 – Wattie devient Eco pou**

S

21\_RP-091-259102457-20250924-2025\_74-DE



Le 22 novembre 2024, le SMOYS la FNCCR ont conclu une convention pour le déploiement d'un programme ayant pour objet l'élaboration et l'animation pédagogique relatives aux thématiques de l'efficacité énergétique au sein des écoles élémentaires, pour une durée de deux ans.

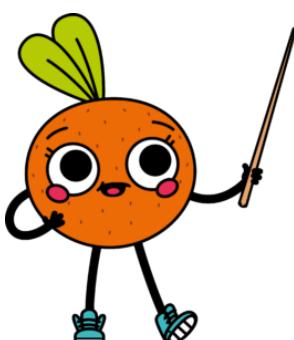
Le programme Wattie à l'école devient le programme Eco poussée.

Des animations ludiques et pédagogiques pour :

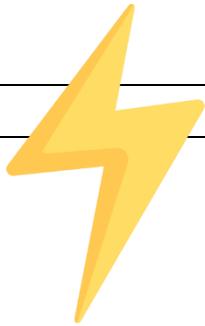
- Fournir les clés scientifiques pour comprendre les enjeux
- Susciter la réflexion et le questionnement sur notre utilisation de l'énergie et notre impact sur le climat, la biodiversité...
- Passer à l'action à l'école et à la maison en adoptant les bons gestes, et impulser le changement

Seront donc en 2024/2025 dispensées dans 73 établissements scolaires, 145 classes et pour 3 558 élèves, des animations sur les thématiques du chauffage, de la climatisation, des déchets, de la mobilité, de l'alimentation et de la biodiversité etc.

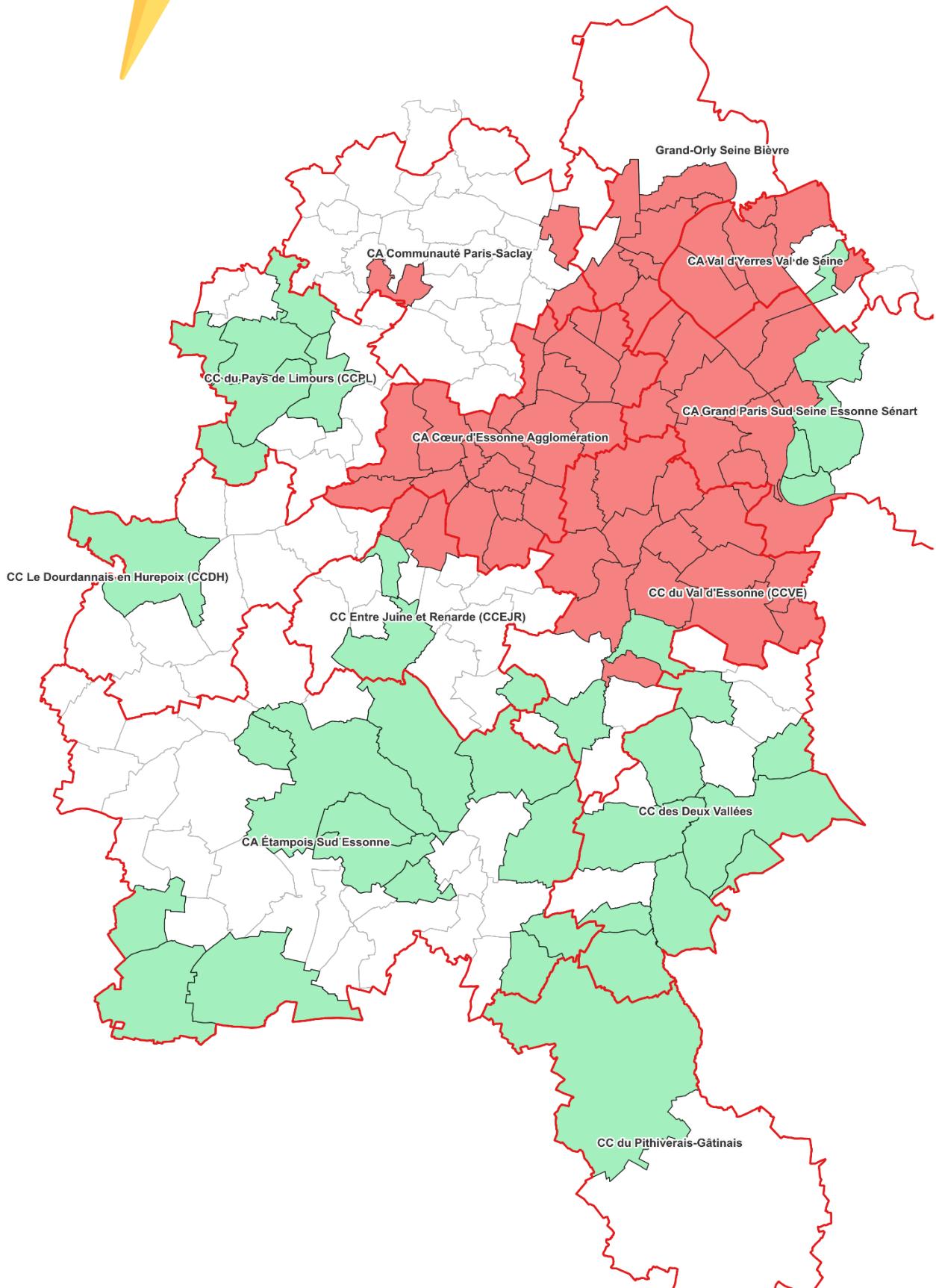
Les enseignants et les élèves engagés dans le programme pourront participer au concours et proposer pour l'année 2024/2025 leurs plus belles créations autour du thème « Préserver l'eau, ce n'est pas la mer à boire ! », les participations s'effectuant à titre individuel (un ou plusieurs élèves) ou à titre collectif (au nom d'une classe / de plusieurs classes / voire d'une école), ce qui permet à chacun de pouvoir participer.



 Mairie	 73 écoles	 145 classes	 Près de 3 560 élèves
48 communes			



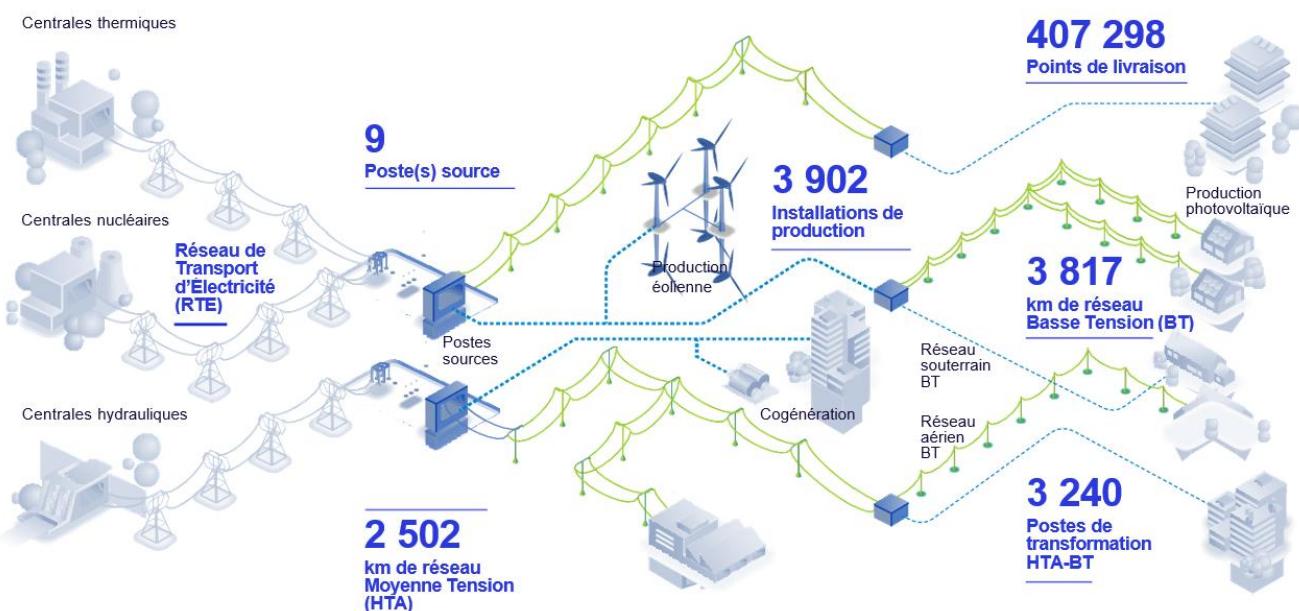
## ELECTRICITE



## Territoire du SMOYS

### Le Réseau public de distribution d'électricité – Territoire du Smoys

#### Le réseau public de distribution d'électricité



### L'activité de ENEDIS sur le territoire du Smoys



**407 298**  
NOMBRE DE CLIENTS  
RACCORDES AU RESEAU  
PUBLIC



**3 275 849 240**  
ENERGIE ACHEMINEE EN  
KWH



**9 980**  
SOUSCRIPTION DANS L'ANNEE  
TARIF BLEU RESIDENTIEL



**2 502 km HTA**  
**3 817 km BT**  
LONGUEUR TOTAL DU  
RESEAU



**02/07/2019**  
DATE DE SIGNATURE DU  
CONTRAT



**01/07/2049**  
ANNEE D'ECHEANCE DU  
CONTRAT

**Notre patrimoine**

Réseau HTA (en m)	2023	2024
Réseau souterrain	2 421 623	2 440 631
Réseau torsadé	3642	3 767
Réseau aérien nu	57 829	57 764
Réseau total aérien	61 570	61 531
<b>Total réseau HTA</b>	<b>2 483 193</b>	<b>2 502 161</b>
Taux d'enfouissement HTA	97.5 %	97.5 %
Réseau BT (en m)		
Réseau souterrain	2 786 152	2 812 816
Réseau torsadé	629 225	634 825
Réseau aérien nu	374 163	369 082
<i>dont fils nus de faibles sections</i>	466	466
Réseau total aérien	1 003 388	1 003 907
<b>Total réseau BT</b>	<b>3 789 540</b>	<b>3 816 723</b>
Taux d'enfouissement BT	73,5 %	73,7 %
Postes HTA-BT (en nb)		
Postes situés dans une commune rurale	92	93
Postes situés dans une commune urbaine	3 115	3 147
<b>Total postes HTA-BT</b>	<b>3 207</b>	<b>3 240</b>

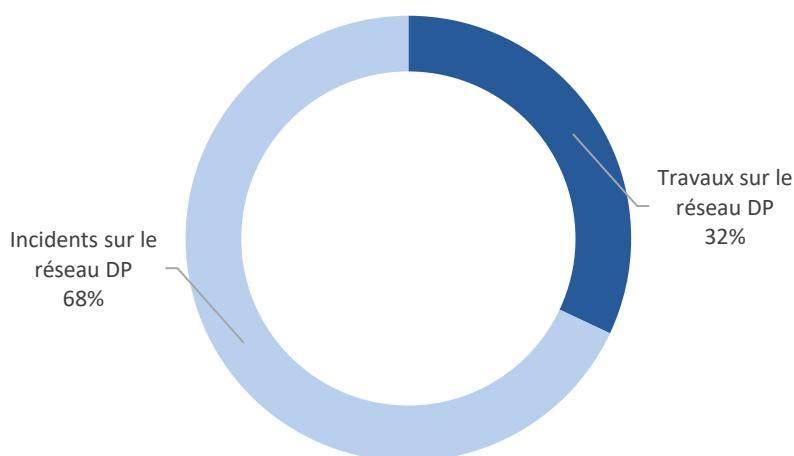
Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nombre de postes)	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	417	369	361
≥ 10 ans et < 20 ans	292	399	270
≥ 20 ans et < 30 ans	397	583	356
≥ 30 ans et < 40 ans	678	861	737
≥ 40 ans	700	1 578	1 483

## Les ouvrages mis en service en 2024

Réseau HTA en m	2023	2024
Réseau souterrain	74 553	24 325
Réseau torsadé	0	0
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>74 553</b>	<b>24 325</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	53 776	12 929
<i>Renouvellement</i>	8 069	3 696
<i>Renforcement</i>	12 708	7 700
Réseau BT en m	2023	2024
Réseau souterrain	36 425	22 485
Réseau torsadé	2 674	2 485
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>39 099</b>	<b>24 970</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	30 590	18 065
<i>Renouvellement</i>	7 942	5 063
<i>Renforcement</i>	212	1 842

## La qualité de la fourniture

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



**Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)**

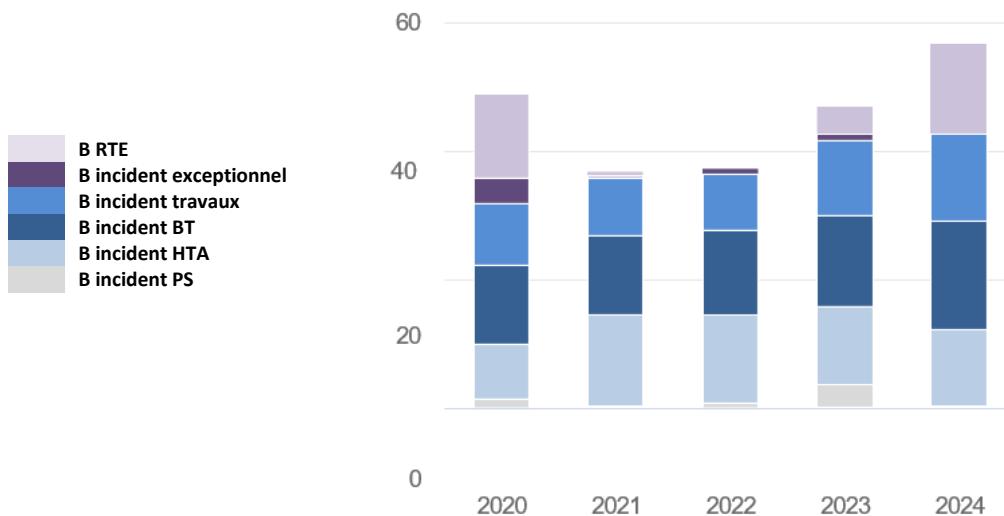
<b>Durée moyenne annuelle de coupure (en min)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Toutes causes confondues (critère B)	46.9	56.8
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	45.8	42.8
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	4.2	0
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	30	29.2
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	11.6	13.7

<b>Nombre de clients BT affectés par ces perturbations</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 mn) toutes causes confondues	188	408
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	12 561	17 857

<b>Clients BT mal alimentés</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	2 312	2 697
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession	0.6 %	0.7 %

**Evolution du critère B au cours des 5 dernières années en minutes au périmètre de la concession**

## L'investissement

Catégories Loi NOME	2022 (en k€)	2023 (en k€)
Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteur	17 991	19 246
Investissement pour l'amélioration du patrimoine	14 019	17 962
<i>Dont Investissement pour la performance et la modernisation du réseau</i>	7 803	10 927
<i>Dont investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externe</i>	6 216	7 870
Investissements de logistique	57	330
Autres investissements		
<b>Total</b>	<b>32 067</b>	<b>37 538</b>

## Les flux financiers de la concession

### La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

**1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant**

C'est la part R1 de cette redevance, dite « de fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les clients et le concessionnaire.

Montant de la part R1 (en €) (Concession)	2023	2024
<b>Part R1 versée</b>	<b>729 466</b>	<b>701 390</b>
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	0	0

**2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé**

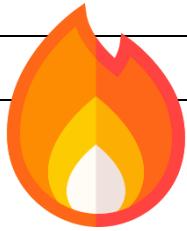
C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Montant de la part R2 (en €) (Concession)	2023	2024
Part R2 versée	614 391	588 117
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	0	0

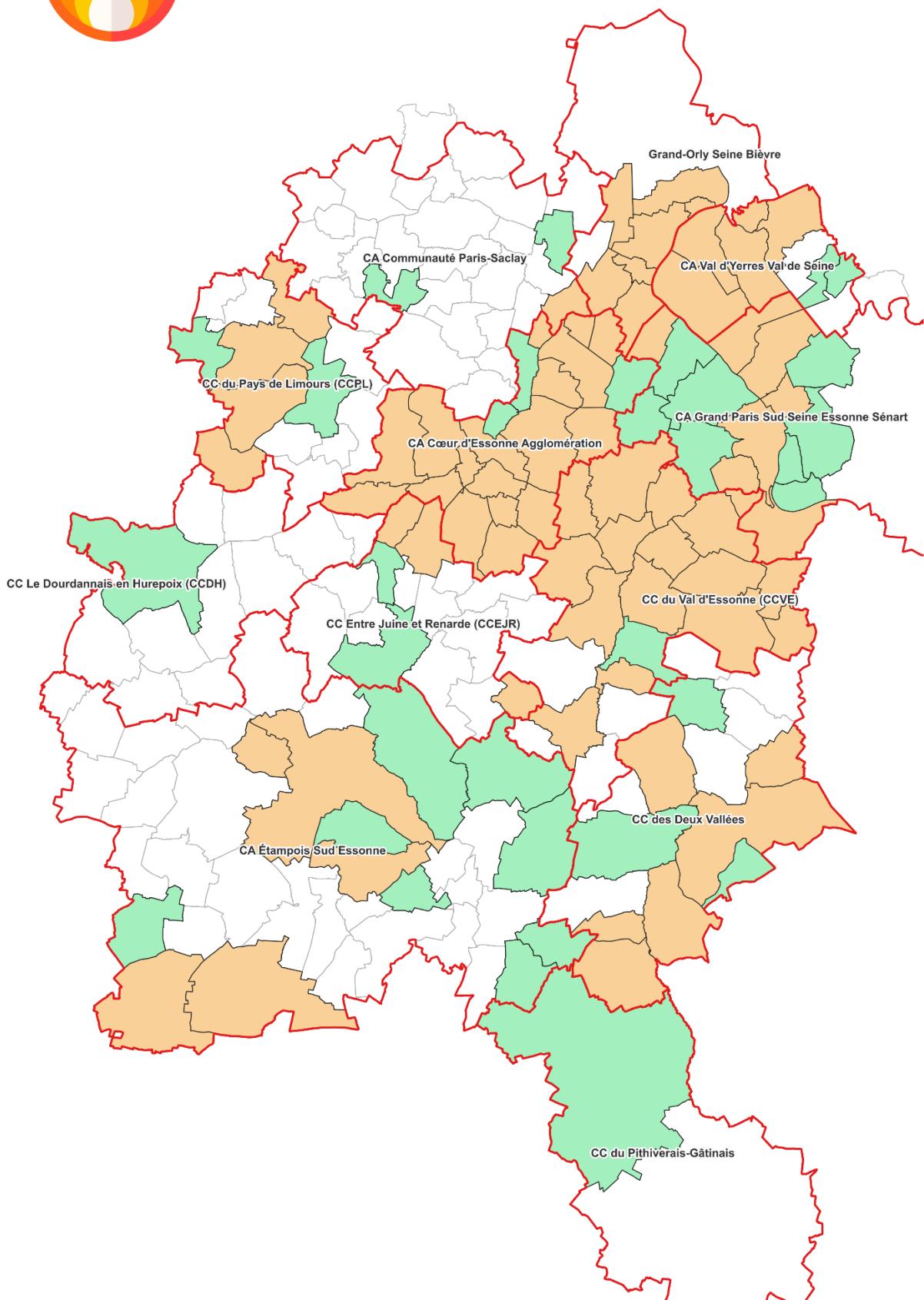
## La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

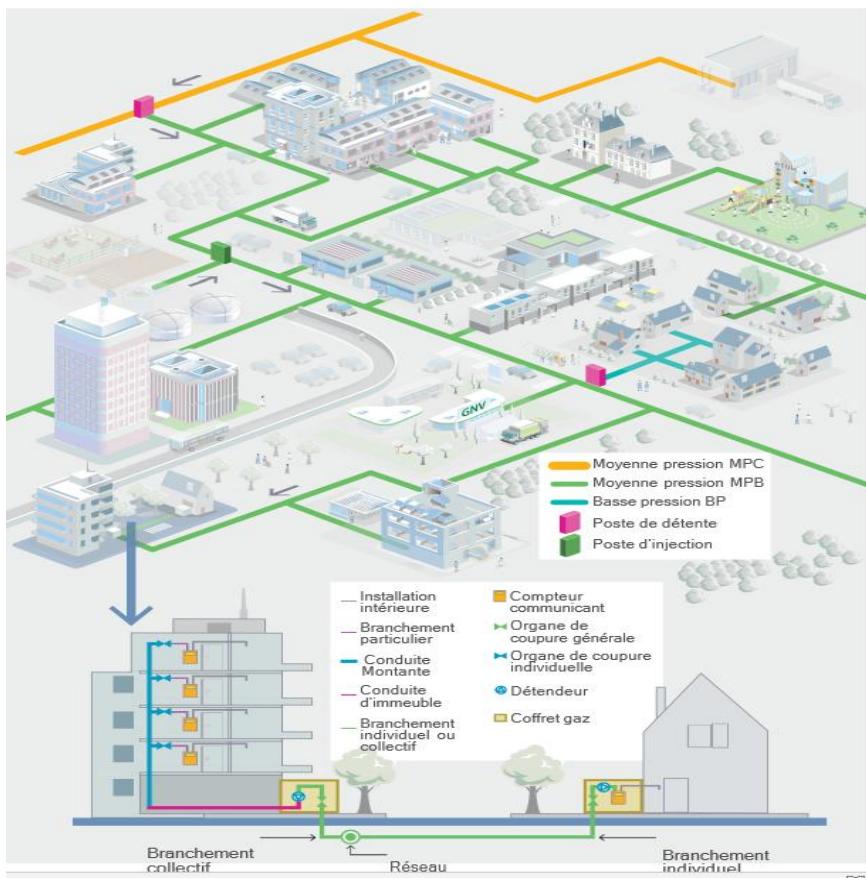
<b>Montant de la participation en euros</b>	<b>2023 (en €)</b>	<b>2024 (en €)</b>
Article 8 « travaux environnement »	847 535	<b>48 462</b>
<b>Commune</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant (en K€)</b>
RIS-ORANGIS	Rue Claude Hanriot	25
RIS-ORANGIS	Rue des Glycines	23
<b>Total</b>		<b>48</b>



## GAZ



## Notre patrimoine



## L'activité de GRDF sur le territoire du Smoys



134 742

NOMBRE DE CLIENTS  
DU RÉSEAU

814

NOMBRE DE PREMIÈRES  
MISES EN SERVICE CLIENTS

24/01/1995

DATE DE SIGNATURE  
DU CONTRAT

2 524 GWh

QUANTITÉS DE  
GAZ ACHEMINÉES

2 111

NOMBRE  
D'INTERVENTIONS DE  
SÉCURITÉ GAZ

10 410 000 €

INVESTISSEMENTS REALISES  
SUR LA CONCESSION

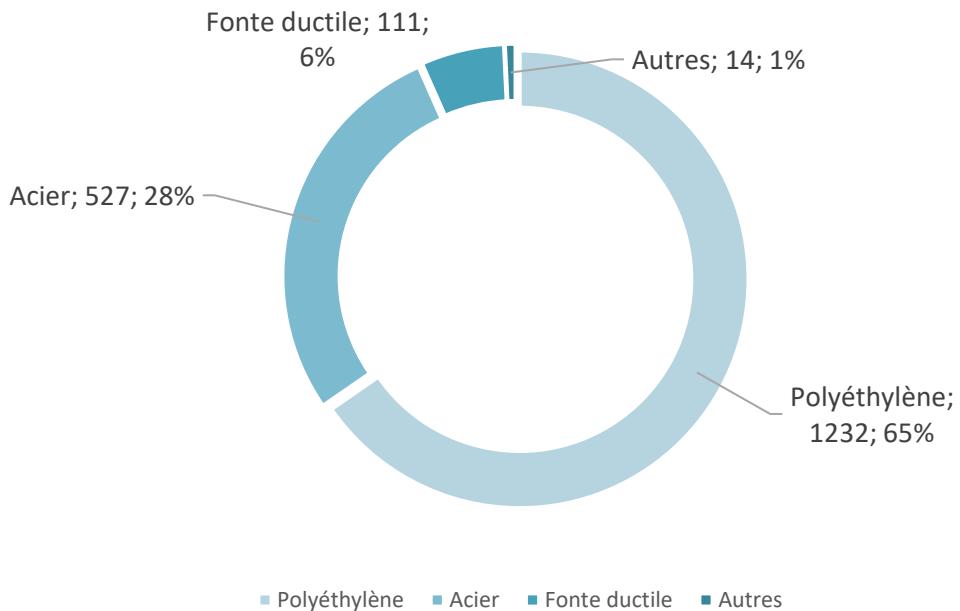
2025

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU  
CONTRAT

1 883 km

LONGUEUR TOTALE DE  
CANALISATIONS

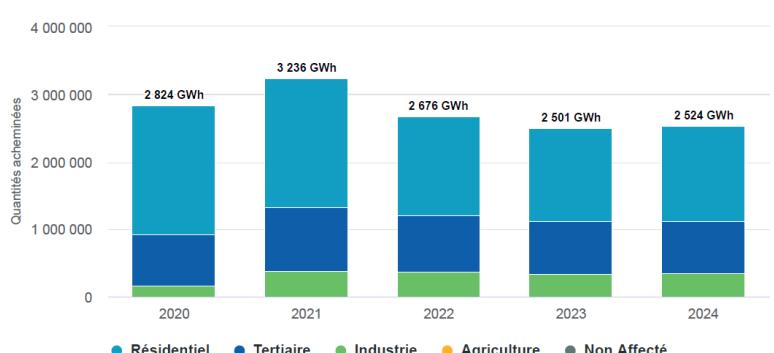
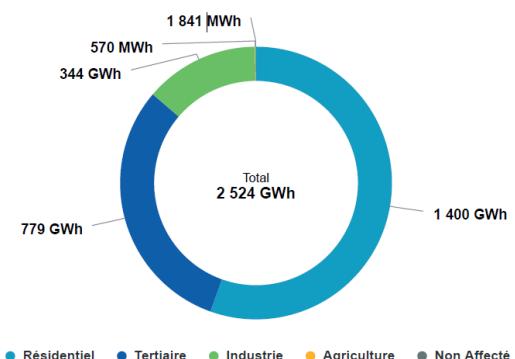
## Répartition des canalisations par matière en km en 2024



## Inventaire des ouvrages

	2021	2022	2023	2024
Postes de détente réseau	144	139	137	132
Robinets de réseau	1 580	1 208	1 211	1 208
Branchements collectifs	8 261	8 248	8 175	8 305

## Quantités acheminées par secteur d'activité en 2024



## Les chantiers

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Raccordements et transition écologiques	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
<b>Total</b>	<b>7 421</b>		
<b>Principaux chantiers :</b>			
LE PLESSIS-PATE - rue Léonard de Vinci	2 519	0	0
VERT-LE-GRAND - écosite de Vert-le-Grand	1 160	0	0
ECHARCON - écosite de Vert-le-Grand	535	0	1
ORMOY – rue du Bois de l'Ecu	462	0	1
MAROLLES-EN-HUREPOIX – chemin de la Poste	443	2	15
CHAMPCUEIL – rue de la Bigotte	346	1	36
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – route de Corbeil	286	1	0
MENNECY – boulevard Charles de Gaulle	173	2	8

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
<b>Total</b>	<b>1 228</b>		
<b>Principaux chantiers :</b>			
ATHIS-MONS – avenue François Mitterrand	522	3	5
JUVISY-SUR-ORGE – rue Piver	474	1	6
VILLENEUVE-LE-ROI – rue Gabriel Peri	90	1	4
VILLABE – Grande rue	61	0	0
JUVISY-SUR-ORGE – avenue de la cour de France	40	0	0
JUVISY-SUR-ORGE – avenue de la cour de France	31	0	1
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – route de Longpont	9	0	2
LA NORVILLE – rue de la mare Jacob	1	0	1

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
<b>Total</b>	<b>3 779</b>		
<b>Principaux chantiers :</b>			
VIGNEUX-SUR-SEINE – avenue Henri Barbusse	925	2	44
ATHIS-MONS – rue de Juvisy	775	15	16
CROSNE – rue Georges Bizet	615	24	1
CROSNE – rue Maurice Ravel	382	15	1
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE – rue des Montatons	248	0	11
DRAVEIL – rue Frédéric Joliot	235	10	1
MORSANG-SUR-ORGE – rue Colas	148	0	6
EPINAY-SUR-ORGE – rue du Parc	126	0	9

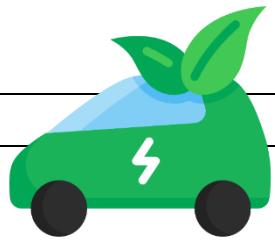
## L'investissement

	2022	2023	2024
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	8 081 934	6 350 528	6 538 796
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 370 071	1 533 038	927 395
BIENS MUTUALISÉS	2 741 210	2 230 584	2 164 324
<b>TOTAL</b>	<b>13 193 214</b>	<b>10 114 147</b>	<b>9 630 511</b>

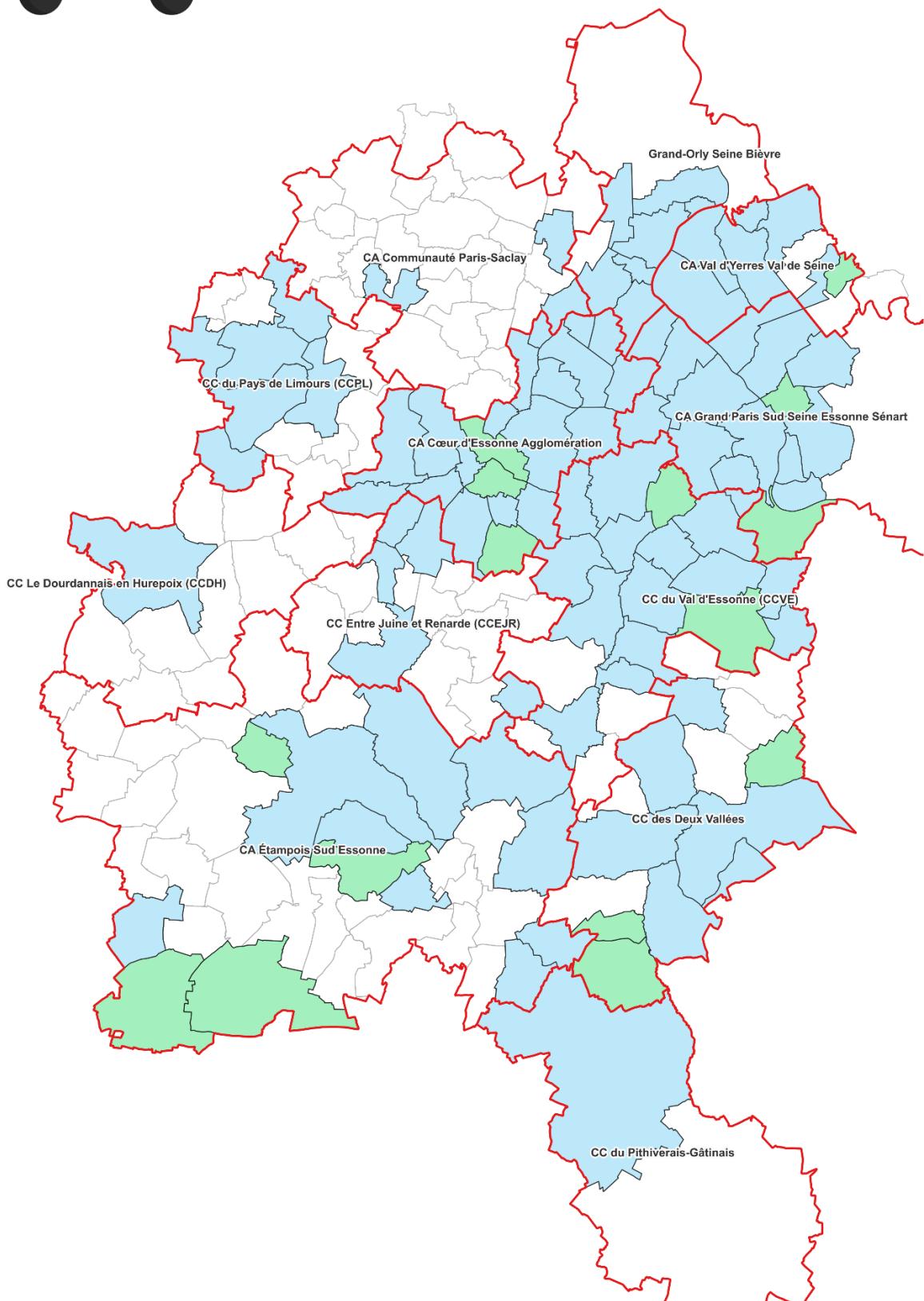
## La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

Montant de la part R1 (en €) (Concession)	2024
Part R1 versée	456 k€



## MOBILITE



## Parc IRVE SMOYS



L'augmentation du parc automobile électrique sur notre territoire a conduit à une augmentation des besoins en solutions de recharges publiques. Le SMOYS a choisi d'y répondre par le déploiement de nouvelles bornes sous domaine public en cohérence avec le schéma directeur approuvé le 17 mai 2022 par le comité syndical du SMOYS.

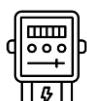
Conformément à ce schéma directeur, le déploiement de ces nouvelles bornes doit répondre aux besoins grandissants des usagers tout en maintenant l'équilibre budgétaire du SMOYS.

Pour ce faire, des conventions sont signées entre les communes et le SMOYS définissant le nombre de borne ainsi que leur emplacement suivant le planning de déploiement du schéma directeur.

Le SMOYS a déployé 54 nouvelles bornes en 2024 pour près de 1 000 000 € d'investissement.

Le SMOYS déploie des bornes de recharge en courant alternatif équipées de 2 points de charge et permettant la recharge de 2 véhicules en simultané jusqu'à 22 kWh en triphasé.

## Utilisation du parc IRVE SMOYS en 2024

<b>154 bornes</b> 	<b>308 points de charge</b> 	<b>37 560 sessions</b> 
<b>752 969 kWh consommés</b> 	<b>5 229 utilisateurs uniques</b> 	<b>792 tonnes de Co2 économisées</b> 



### Top 10 des bornes les plus utilisées en 2024

Communes	Borne	Nbr de sessions
1 RIS-ORANGIS	Rue Eugène Freyssinet	1141
2 EVRY-COURCOURONNES	Rue Henri Rochefort	875
3 EVRY-COURCOURONNES	Avenue du Président Kennedy	839
4 LES ULIS	Avenue de l'Aubrac	776
5 LES ULIS	Espace de la République	772
6 JUVISY-SUR-ORGE	Rue Montessuy	688
7 ABLON-SUR-SEINE	Rue du Docteur Bernard Léger	681
8 ST-GENEVIEVE-DES-BOIS	Rue Marc Sangnier	672
9 VILLENEUVE-LE-ROI	Avenue du Maréchal de Turenne	647
10 LISSES	Rue de Hurepoix	642

## Actualisation du schéma directeur d'installation de recharge de véhicules électriques

Le périmètre de compétence IRVE du SMOYS a fortement évolué depuis 2022. En effet, il compte désormais 90 communes contre seulement 31 fin 2022.

Après un premier Schéma Directeur de déploiement des IRVE réalisé début 2022 et couvrant la période opérationnelle 2023-2026 sur les communes historiques, le SMOYS a réalisé une mise à jour de ce dernier pour la période opérationnelle 2025-2030 permettant de disposer d'une vision à plus long terme (5 ans) couvrant son nouveau territoire.

Par ailleurs, le développement des IRVE, tout comme le marché du véhicule électrique, est un secteur en plein essor que ce soit porté par le secteur public ou le secteur privé. Les hypothèses et projections faites en 2022 ont été réajustées suivant le retour d'expérience du schéma directeur initial.

Il en est ressorti un besoin de plus de 500 bornes sur le territoire du SMOYS à l'horizon 2030.

Le schéma directeur finalisé fin 2024 devra être validé par la préfecture au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour un début de déploiement avant l'été 2025.

## Adhésions de nouvelles communes au titre de la compétence Mobilité en 2024

Le 25 octobre 2024, suite à la parution de l'arrêté interpréfectoral AIP 2024-PREF-DRCL-245, les communes de :

ANGERVILLIERS, BAULNE, BOISSY LE CUTTE, BOUTIGNY SUR ESSONNE, BOUVILLE, BRIIS-SOUS-FORGES, BROUY, CHAMPMOTTEUX, D'HUISON-LONGUEVILLE, DOURDAN, ETAMPES, ETRECHY, FORGES-LES-BAINS, GOMETZ-LA-VILLE, LIMOURS, MAISSE, MAROLLES EN BEAUCHE, MILLY LA FORET, MORIGNY-CHAMPIGNY, MORSANG SUR SEINE, NAINVILLE-LES-ROCHES, ONCY-SUR-ECOLE, ORMOY LA RIVIERE, PECQUEUSE, PUSSAY, SAINT Sulpice DE FAVIERES, SAINT VRAIN, SAINTRY SUR SEINE, TIGERY, VALPUISEAUX, VERT LE PETIT, VIDELLES

ont adhéré au SMOYS au titre de la compétence IRVE.

**90 communes adhérentes**





## L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

### EN TANT QU'AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE (AODE)

Le SMOYS intervient sur l'enfouissement du réseau électrique pour le compte des communes ou EPCI adhérents. Ces derniers, s'ils le souhaitent, peuvent dans ce cadre confier au SMOYS l'enfouissement de la totalité des réseaux aériens tels que les réseaux de télécommunication, de fibre, d'éclairage public ainsi que de la réfection partielle ou totale de la voirie.

A cette fin, le SMOYS détient des accords avec les principaux opérateurs de télécommunication définissant les aspects techniques ainsi que leurs participations financières à ces travaux. Ainsi le SMOYS a entrepris des chantiers d'enfouissement des réseaux.

### LES TRAVAUX

#### TRAVAUX DE LA RUE EUGENIE LE GUILERNIC A VILLENEUVE-LE-ROI

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et la commune. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 470 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 65 riverains.



## TRAVAUX DE LA RUE DES CHATRIES A MENNECY

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et la commune. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 360 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 34 riverains.



## TRAVAUX DE LA RUE PIERRE ET MARIE CURIE A PARAY-VIEILLE-POSTE

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et Grand Orly Seine Bièvre. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 180 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 15 riverains.

## TRAVAUX DE LA GRANDE RUE, RUE CHANTECOQ ET RUE DE LA RUELLE A FONTENAY-LE-VICOMTE

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et la commune. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 556 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 33 riverains.

## TRAVAUX DU SENTIER DU PARC A ARPAJON ET LA NORVILLE

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et les communes d'Arpajon et de la Norville. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 240 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 40 riverains.

## TRAVAUX DE LA RUE ANATOLE FRANCE ET RUE ALBERT PEUVRIER A SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et les communes d'Arpajon et de la Norville. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 500 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 33 riverains.

		
<b>2 306 mètres de réseaux aériens enfouis + 220 riverains</b>	<b>6 opérations d'enfouissement lancées</b>	<b>2 493 000 € Coût total des opérations</b>



## SERVICE ENERGIE

### Les dispositifs d'accompagnement du service énergie du SMOYS

Le service énergie se décline en quatre volets complémentaires qui vous permettent de maîtriser votre consommation énergétique, de réduire votre impact environnemental et d'économiser sur vos factures énergétiques :

**1**

Achats d'énergie



Les analyses montrent que ses membres ont réalisé des économies substantielles en 2024, bénéficiant des prix stables par rapport à l'année précédente. Cette stabilité a été particulièrement précieuse compte tenu des fluctuations observées sur les marchés des matières premières et de l'énergie.

**2**

Economie de Flux



Le SMOYS réalise le suivi énergétique des communes par l'intermédiaire de son outil dynamique de suivi des fluides. Le SMOYS est également lauréat ACTEE du programme CHENE 3 permettant la subvention de plusieurs prestations intellectuelles (audits énergétiques, prestations intellectuelles de MOE). Les conseillers énergies du SMOYS sont force de proposition pour accompagner le passage à l'acte.

**3**

Valorisation CEE



La mission du SMOYS consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers.

La nouvelle marque : CEE Synergies portée par le Sigeif, le Sipperec et le Smoys a été présentée à ses adhérents.

**4**

ENR



En 2024 le SMOYS continue de développer deux filières :

> le photovoltaïque via des outils dédiés et des compétences en interne pour une valorisation optimum (plusieurs projets en Auto Consommation Collective)

> la méthanisation via la suite de la première étude de potentiel de méthanisation sur le territoire Essonnien

## 1 ACHATS D'ENERGIE

### Les achats d'énergie en 2024 – Evolution des chiffres :

Année	ELECTRICITE		GAZ	
	2023	2024	2023	2024
Membres	12	17	7	12
Compteurs	511	778	60	115
Volume	14 GWh	18,8 GWh	8,2 GWh	12,3

Pour 2024, le SMOYS a continué de fonctionner sur des marchés subséquents d'un an (du 1er janvier au 31 décembre), une stratégie pertinente face à un marché de l'énergie toujours volatil.

Cette approche a permis de sécuriser les approvisionnements et d'offrir une stabilité tarifaire à ses membres, malgré les incertitudes liées aux tensions géopolitiques et aux conditions météorologiques.

L'augmentation significative du nombre de membres et des quantités gérées a renforcé le pouvoir de négociation du SMOYS. Cette croissance est un indicateur de la confiance accordée et de la valeur de cette stratégie. La performance de l'année 2024 sera analysée en comparant les prix obtenus aux indices de référence du marché, ce qui devrait illustrer les économies réalisées ou la protection contre les hausses de prix. En somme, l'année a été marquée par une gestion prudente et une croissance solide.

Pour l'année 2025, le SMOYS arrive à la dernière année de son accord-cadre actuel. Cela signifie qu'il fonctionnera sur la base d'un dernier Marché Subséquent d'un an.

En parallèle, le SMOYS se concentrera sur la préparation d'un nouvel accord-cadre, ce qui sera une étape stratégique cruciale pour les années à venir. L'objectif est de définir les futures conditions d'achat d'énergie pour ses membres.

## 2 ÉCONOMIE DE FLUX

### 2.1 Dispositif ACTEE MERISISER (2022-2024)

En 2024, la fin du dispositif ACTEE Merisier a été marquée par la redistribution des fonds aux communes.

Le groupement mené par le SIGEIF, dont le SMOYS est membre, a été lauréat de l'appel à projets MERISIER du programme ACTEE2.

Le groupement a utilisé 96,65 % de l'enveloppe de 600 000 €, démontrant ainsi une gestion efficace et sérieuse des fonds alloués. Ce financement a permis de mener diverses actions, notamment des audits énergétiques et des études de maîtrise d'œuvre.

Cette réussite a été soulignée par l'équipe ACTEE, qui a salué la qualité de la collaboration et le respect des délais.

Le SMOYS continue de s'investir dans cette dynamique en se portant candidat au prochain programme ACTEE+ : CHENE 3.



*Le Président*

Monsieur Xavier DUGOIN  
Président SMOYS  
3 rue des Pavours  
91000 Evry-Courcouronnes

À Paris, le

Objet : Informations relatives à l'appel à projet MERISIER

Monsieur le Président,

Le groupement porté par le SIGEIF et dont le SMOYS est membre a été désigné lauréat de l'appel à projets MERISIER par le jury du programme ACTEE2.

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous informer que le groupement composé du SIGEIF, SMOYS et du SDEVO a fait preuve d'une particulière efficacité dans l'utilisation de son enveloppe et de la remontée des dépenses qui en découle.

En effet, le groupement a disposé d'une enveloppe d'aide de 600 000€ afin de financer diverses actions : économies de flux, outils, audits et études énergétiques et de maîtrise d'œuvre. A la clôture du dossier, le groupement a consommé 579 953,87 €, soit une consommation de 96,65% de l'enveloppe. Ce taux est particulièrement élevé et montre l'investissement et le sérieux du groupement dans la réalisation de leur projet et de l'utilisation des aides ACTEE. L'ensemble des documents demandés pour s'assurer d'un bon suivi des fonds accordés ont été fournis dans les temps et en bonne conformité.

L'équipe ACTEE a particulièrement apprécié les échanges qu'elle a eus avec les représentants du groupement dans le suivi et la gestion de leur dossier. Nous prenons par ailleurs bonne note de la poursuite de la structuration et accompagnement du SMOYS par la candidature au programme ACTEE+, signe d'une collaboration efficace.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

— DocuSigned by:  
Xavier PINTAT  
Xavier PINTAT  
Membre honoraire du Parlement

## 2.2 Dispositif ACTEE+ CHENE 3 (2024-2026)

Le SMOYS, en collaboration avec le SIGEIF, a été désigné lauréat du programme ACTEE+ pour le projet « Chêne 3 ». Cette nomination est la suite logique de la réussite du groupement dans l'appel à projets précédent, « MERISIER ».

Le programme « ACTEE+ CHENE 3 » vise à accompagner les collectivités territoriales dans la massification de la rénovation énergétique de leur patrimoine. Grâce à ce nouveau programme, le SMOYS va poursuivre la structuration et le développement de son accompagnement auprès de ses adhérents.

La collaboration efficace et sérieuse entre le SMOYS et le SIGEIF a de nouveau porté ses fruits. Le succès du nouveau programme « CHENE 3 », qui bénéficie désormais à 27 communes contre 7 auparavant pour « MERISIER », marque une expansion significative. Cette extension de l'accompagnement à un plus grand nombre d'adhérents confirme l'engagement croissant du syndicat en faveur de la transition énergétique.

Grâce à cette initiative, le SMOYS pourra continuer de bénéficier de nouvelles aides pour financer des actions de maîtrise de l'énergie et d'optimisation des flux.

Le programme se terminera en septembre 2026. Un bilan des aides récupérées sera alors réalisé.

## 2.3 Nouvelle prestation : Conseiller en Energie Partagé

Le SMOYS a lancé une nouvelle mission de Conseiller en Énergie Partagé (CEP), un service co-financé par l'ADEME et destiné à aider les communes à réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

La première phase du déploiement a consisté à contacter les communes par téléphone et par courrier électronique pour leur présenter le dispositif. Ce processus s'est toutefois avéré long et complexe, en raison de plusieurs facteurs : la nécessité de vérifier l'existence d'autres services CEP sur le territoire pour éviter les doublons, la difficulté à joindre les bons interlocuteurs au sein des municipalités, et la gestion des emplois du temps chargés des élus locaux.

Malgré ces obstacles, les efforts ont permis d'établir des contacts avec plusieurs communes.

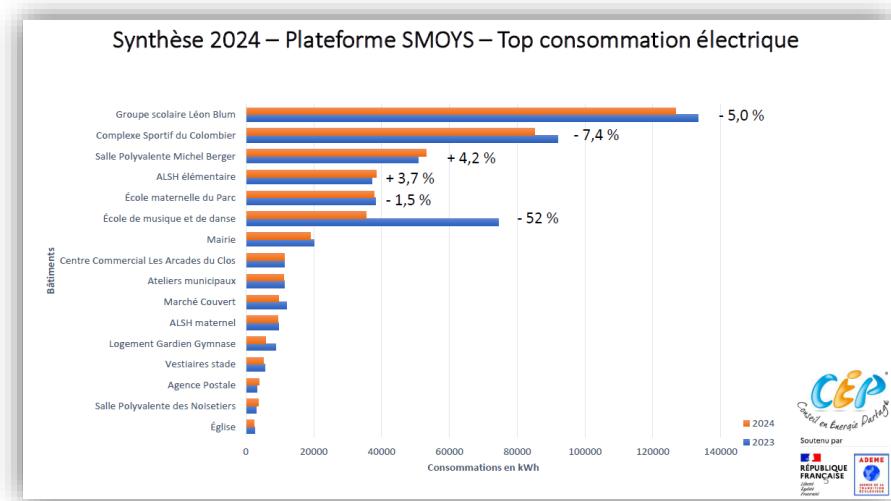
C'est dans ce cadre que le conseiller a entrepris un bilan énergétique détaillé du patrimoine de la première commune adhérente au dispositif. Cette démarche a inclus la visite de l'ensemble des bâtiments communaux pour évaluer leur isolation et la performance de leurs équipements, ainsi que la collecte et l'analyse des données de consommation issues des factures et des compteurs. L'objectif est de fournir une vision précise de la situation énergétique de la commune pour lui permettre d'établir un plan d'action personnalisé et efficace.

## 2.4 Plateforme de Suivi énergétique :

Le suivi énergétique en temps réel des consommations, mis en œuvre pour les communes signataires de la Convention Économie de Flux, offre une vision instantanée et précise du profil de consommation des bâtiments. Cette visibilité permet de détecter rapidement les pics anormaux, les gaspillages et les dysfonctionnements. L'analyse de ces données facilite l'identification d'ajustements nécessaires à mettre en place immédiatement, comme la correction des plages horaires de chauffage ou l'optimisation des réglages des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation), afin d'obtenir une diminution concrète et rapide des consommations énergétiques.

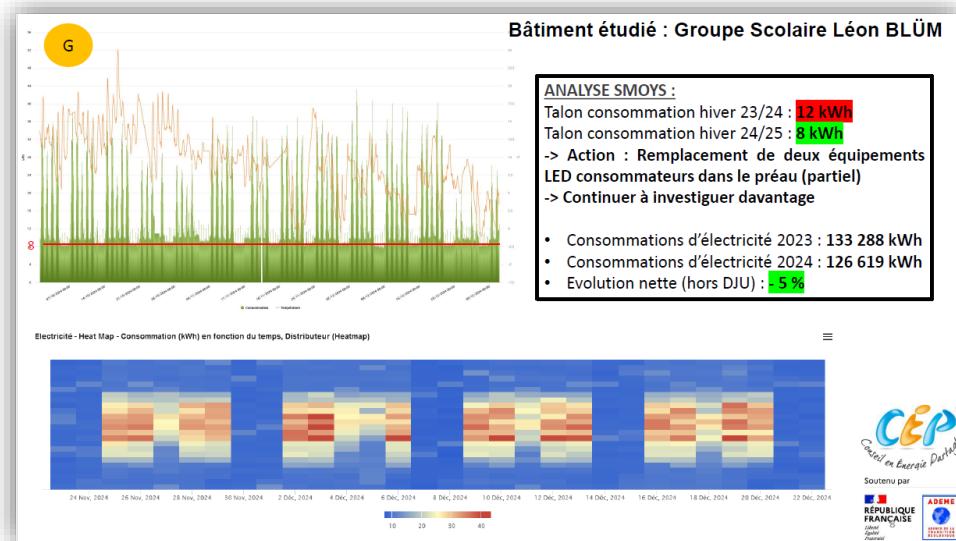
Voici les rendus effectués par le SMOYS :

### L'analyse comparative du SMOYS :



- Historique : La comparaison de la consommation actuelle avec les données de l'année précédente (N vs N-1) permet de mesurer l'impact des actions d'économies d'énergie déjà mises en place, ou au contraire, de constater une dérive de la consommation.
- Benchmark : Comparer les consommations d'un bâtiment avec des bâtiments similaires (de même taille, même usage) peut révéler des pistes d'amélioration significatives et des objectifs réalisables à atteindre.

## L'analyse temporelle et des profils de consommation par le SMOYS :

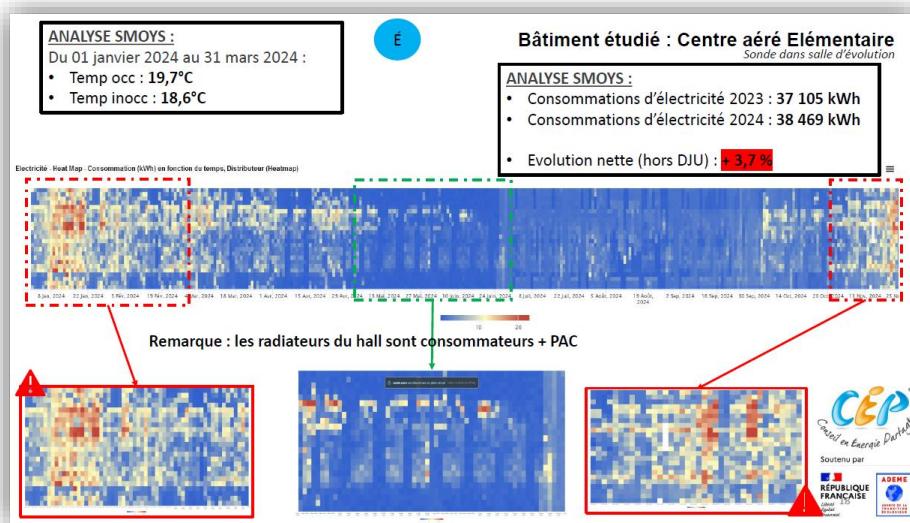


- Consommation de base (ou "talon") :** Il s'agit de la consommation minimale et constante (souvent nocturne). Une analyse de ce talon de consommation permet de détecter les équipements qui restent inutilement allumés en permanence (consommations "fantômes").
- Courbe de charge journalière :** L'analyse des données en temps réel ou à l'heure permet d'identifier les profils de consommation typiques : les heures de démarrage et d'arrêt des équipements, les pics de consommation le matin ou en soirée, et la consommation de nuit (ou de weekend). C'est essentiel pour repérer les gaspillages hors des périodes d'activité.
- Analyse saisonnière :** La comparaison des courbes de charge entre l'hiver et l'été met en évidence l'impact du chauffage, de la climatisation, et de la ventilation sur la consommation globale

## Détection des anomalies et des gaspillages par le SMOYS :

Relevé des écarts et pics anormaux : L'analyse doit permettre de repérer les surconsommations imprévues qui peuvent indiquer un dysfonctionnement matériel, une fuite de chaleur, ou un réglage incorrect.

Relevé de l'inadéquation entre consommation et usage : Il s'agit de mettre en évidence les consommations qui ne correspondent pas à l'activité réelle du bâtiment (ex : éclairage allumé dans une salle inoccupée, chauffage qui se déclenche le weekend).



**Pour certaines communes, cela passe également par l'identification des postes les plus énergivores :** Pour une analyse efficace, il est crucial de ne pas se limiter à la consommation globale. Il faut chercher à la décomposer par usage :

- Chauffage, ventilation et climatisation
- Éclairage
- Bureautique et équipements informatiques
- Eau chaude sanitaire

Installation de sous comptage : L'installation de compteurs sur des circuits spécifiques, ou sous-comptage, est une démarche indispensable pour obtenir une ventilation détaillée des consommations et agir de manière ciblée sur les postes les plus problématiques. Cette méthode est notamment mise en œuvre dans les communes où le compteur général alimente plusieurs bâtiments qui se distinguent par leur nature, leurs caractéristiques thermiques ou leurs usages. En dissociant les consommations de chaque entité, le sous-comptage permet de définir des plans d'action sur mesure et d'optimiser les performances énergétiques de manière individualisée.

#### Capteur de Température, Humidité, Luminosité, CO2 :

En 2023, les services du SMOYS ont installé 113 capteurs dans les communes ayant adhéré à la convention 'Économie de Flux'. Ces dispositifs mesurent les températures d'occupation et d'inoccupation, fournissant des données cruciales pour une gestion optimale des systèmes CVC (chauffage, ventilation, climatisation) durant la saison de chauffe.

Ces capteurs ont été maintenus pour l'année 2024.

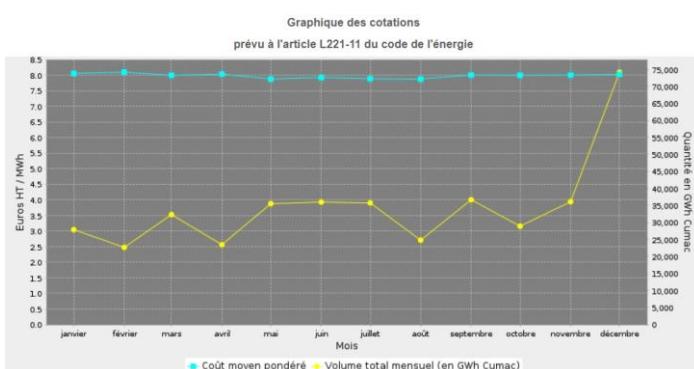


### 3 VALORISATION DES CEE

CEE Synergies, c'est le nouveau dispositif conjoint porté par le Sipperec, le Sigeif et le SMOYS, proposé à l'ensemble des acteurs publics éligibles d'Île-de-France. Il vise à valoriser les opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine, sous la forme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Après la signature d'une convention tripartite avec CEE Synergies, les acteurs publics éligibles d'Île-de-France bénéficieront d'un accompagnement via un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), chargé du montage et du suivi des dossiers. Ce dispositif permet de valoriser toute opération éligible, quel que soit son volume, grâce à la mutualisation des participants, permettant ainsi d'atteindre le seuil minimum de 50 GWh cumac imposé par le PNCEE. Le regroupement permet aussi aux signataires de bénéficier de dépôts réguliers pour limiter les risques de dépassement de délai et de perte des CEE (les travaux devant être déposés un an maximum après leur réalisation).

Le prix de rachat des CEE est négocié à chaque revente pour assurer un prix optimum. Un prix plancher est garanti et assure une sécurité en cas de baisse du marché. Un guichet unique a été créé pour faciliter le montage, le suivi ou les simulations des demandes de valorisation des CEE.



#### Évolution des prix des CEE en 2024 :

L'année 2024 a été caractérisée par une relative stabilité des prix. Le prix spot des CEE classiques était d'environ 8,06 €/MWhc en début d'année et est resté proche de ce niveau, pour atteindre environ 8,03 €/MWhc en décembre 2024.

Les prix des CEE de précarité, en revanche, ont affiché une tendance à la hausse, atteignant leur niveau le plus élevé de l'année en décembre.

En 2023 : 3 dépôts et 1 dépôt spécial pour un montant de CEE classique de 300 GWh cumac et 35 GWh en précarité représentant un montant de 2,5 millions d'euros pour 519 opérations.

EN 2024 : 3 dépôts pour un montant de CEE classique de 170 GWh cumac et 4 GWh en précarité représentant un montant de 1,3 millions d'euros pour 519 opérations également.

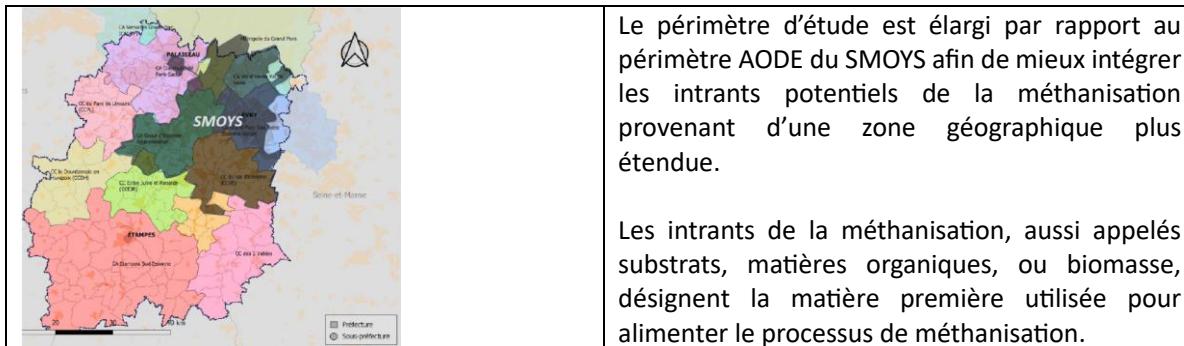
## 4 ENR – METHANISATION

Le SMOYS a lancé une étude faisabilité pour le développement de la méthanisation agricole sur le territoire Essonnien. La consultation a été lancée en avril 2023, l'analyse des réponses a été réalisée en mai. Il s'en est suivi une phase de négociation. La notification a eu lieu en septembre 2023. L'étude a démarrée dans la foulée jusqu'à une livraison du rapport final courant aout 2024.

L'étude consiste, en une approche territoriale, à identifier le gisement de substrats organiques et les besoins territoriaux en termes d'énergie pour la valorisation du biogaz, ou les possibilités d'injection dans le réseau, ainsi que le potentiel de valorisation agronomique pour le digestat produit.

Cette étude est soutenue financièrement par GRDF, présent lors des comités de pilotage.

## **Périmètre d'études :**



Résultat phase 1 – synthèse du rapport final : Etat des lieux

En prenant en compte les différents éléments étudiés et pour donner une idée du développement envisageable en prenant en compte une saine concurrence, nous pourrions positionner 9 projets sur les EPCI ciblés par le SMOYS, en plus de ceux existants.

L'inventaire des gisements et la cartographie révèlent un potentiel énergétique pour la méthanisation diffus sur l'ensemble du territoire, principalement issu des végétaux. Bien que le sud se distingue comme la zone la plus propice pour de nouveaux projets, notamment en raison du faible nombre d'unités déjà existantes, le nord présente également des opportunités grâce aux fumiers équins issus de son activité agricole.

En résumé, le potentiel du territoire est largement dominé par le secteur agricole. Cette répartition équilibrée et la nature des gisements suggèrent un développement de la filière de méthanisation très ancré dans le monde agricole, ce qui s'aligne parfaitement avec le modèle français de production de biogaz.

Résultat phase 2 – synthèse du rapport final : Scénarios

Trois scénarii sont analysés : injection 100 Nm<sup>3</sup>/h, injection 150 Nm<sup>3</sup>/h et cogénération 450 kW. Un sous-scénario sera analysé pour une technologie en voie sèche continue et l'autre en voie sèche discontinue.

Les scénarii sont analysés selon le type d'ICPE, le foncier nécessaire, la synergie avec les autres acteurs, la valorisation du digestat et l'investissement avec les retombées économiques et l'impact sur le territoire.

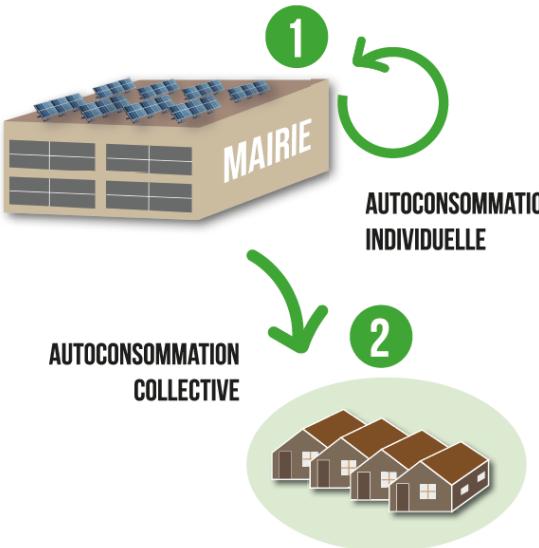
Chaque scénario est alimenté de schéma organisationnel de flux.

## 5 ENR – PHOTOVOLTAÏQUE

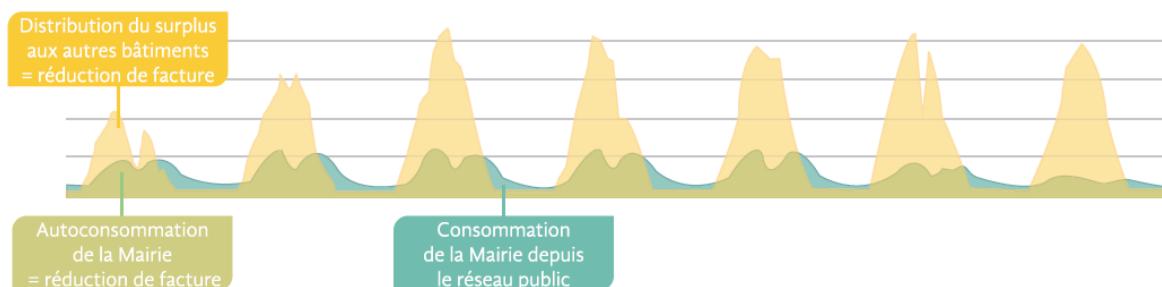
L'accompagnement du SMOYS sur le solaire photovoltaïque :

Grâce à la signature de la **convention Ingénierie énergétique**, les services du SMOYS offrent un soutien complet aux communes souhaitant développer des projets solaires photovoltaïques. Ils les accompagnent sur le plan **technique** (faisabilité, choix des équipements), **administratif** (démarches, autorisations) et **financier** (montage de dossiers, recherche de subventions), facilitant ainsi la mise en œuvre et la valorisation de ces initiatives.

L'**autoconsommation collective** est un modèle collaboratif où plusieurs acteurs (consommateurs et producteurs) situés à proximité géographique se partagent l'électricité produite localement. Ce mécanisme permet de valoriser au mieux la production d'énergie renouvelable et de réduire la dépendance au réseau. À l'inverse, l'**autoconsommation individuelle** est un processus plus simple, où une entité unique consomme la totalité ou une partie de l'électricité générée par sa propre installation solaire, souvent pour couvrir ses besoins quotidiens.



Des outils dédiés au photovoltaïque :



Le SMOYS dispose des outils efficaces pour contrôler puis optimiser la production et l'utilisation de l'énergie solaire sur leurs bâtiments. L'un de ces mécanismes, l'**Autoconsommation Collective (ACC)**, permet de valoriser au mieux l'électricité produite localement.

Nombre d'études en cours pour 2025 :

- 10 projets en étude d'opportunité
- 5 projets en étude de faisabilité

**Exemple de réalisations sur 2024 :****Commune : le Plessis Pâté****Type de valorisation : ACC****Puissance totale : 30 kWc****1 producteur pour 7 consommateurs dont  
l'hôtel de Ville en ACI****Taux autoproduction : 100%****Commune : Fleury-Mérogis****Type de valorisation : ACC****Puissance totale : 99 kWc****1 producteur pour 37 consommateurs dont  
l'école Joséphine Baker en ACI****Taux autoproduction : 90%**

Réseau LES GENERATEURS



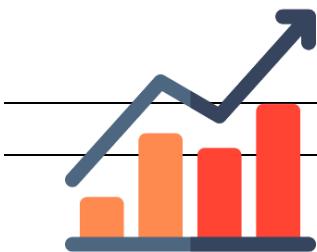
# LES GÉNÉRATEURS

Le réseau qui donne une **nouvelle énergie** à votre territoire

Le SMOYS a pour projet d'adhérer au réseau Les Générateurs Île-de-France d'ici 2025, c'est un choix stratégique pour bénéficier d'un accompagnement expert. Cette adhésion offrira un soutien technique et juridique essentiel pour le développement de projets d'énergies renouvelables, comme les installations solaires photovoltaïques.

La présence des ALEC Ouest Essonne et Sud Parisienne au sein de ce réseau est un atout majeur, facilitant le partage d'expériences entre les collectivités locales. Les élus pourront ainsi échanger sur leurs projets, bénéficier de retours d'expérience concrets et adopter les meilleures pratiques sur le territoire.

De plus, ce service est entièrement gratuit, ce qui représente un avantage financier considérable. Fort de ses réalisations passées, le SMOYS s'appuie sur son expertise pour légitimer son intégration à ce réseau.



## FINANCES

### La section de fonctionnement :

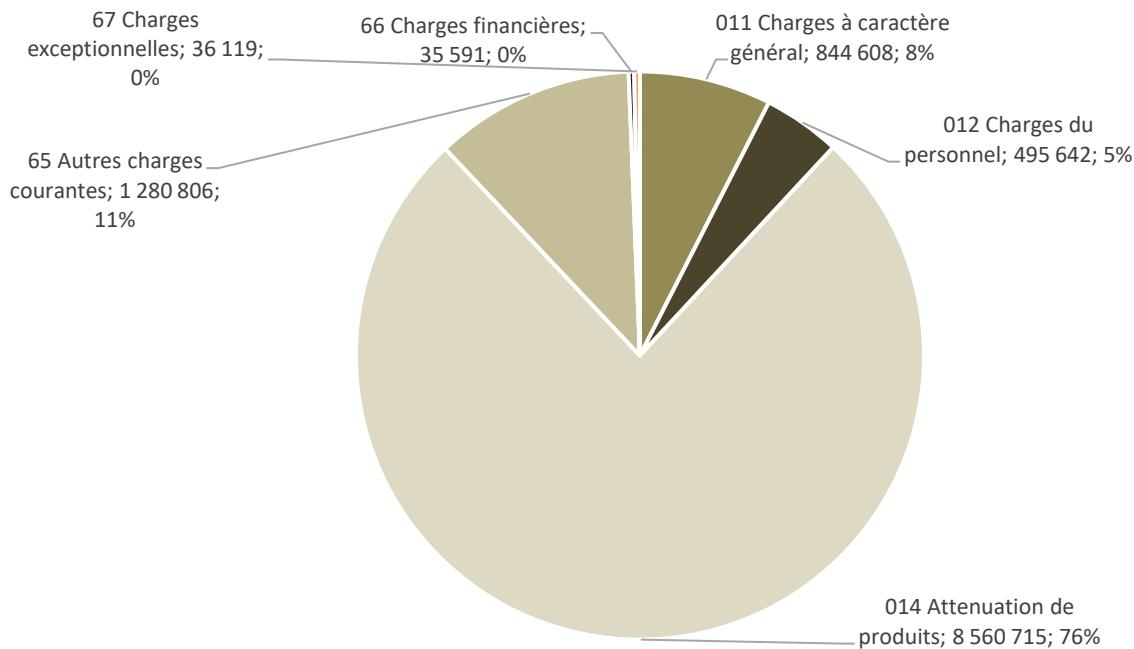
2024	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	11 253 481	10 269 630
Virements et Opérations d'ordre	328 070	0
<b>Total des dépenses/recettes de fonctionnement</b>	<b>11 581 552</b>	<b>10 269 630</b>

En détails :

#### A. Les dépenses 2024

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2024	% d'exécution
011 Charges à caractère général	925 120	844 608	91%
012 Charges de personnel	750 000	495 642	66%
014 Atténuation des produits	13 500 000	8 560 715	63%
65 Autres charges de gestion courante	2 120 000	1 280 806	60%
66 Charges financières	36 043	35 591	99%
67 Charges exceptionnelles	50 000	36 119	72
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>17 381 163</b>	<b>11 250 618</b>	<b>65%</b>
023 Virement à la section d'investissement	2 192 156		0%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	339 844	328 070	97%
<b>Total des dépenses</b>	<b>19 913 163</b>	<b>11 581 552</b>	<b>58%</b>

## Dépenses réelles de fonctionnement



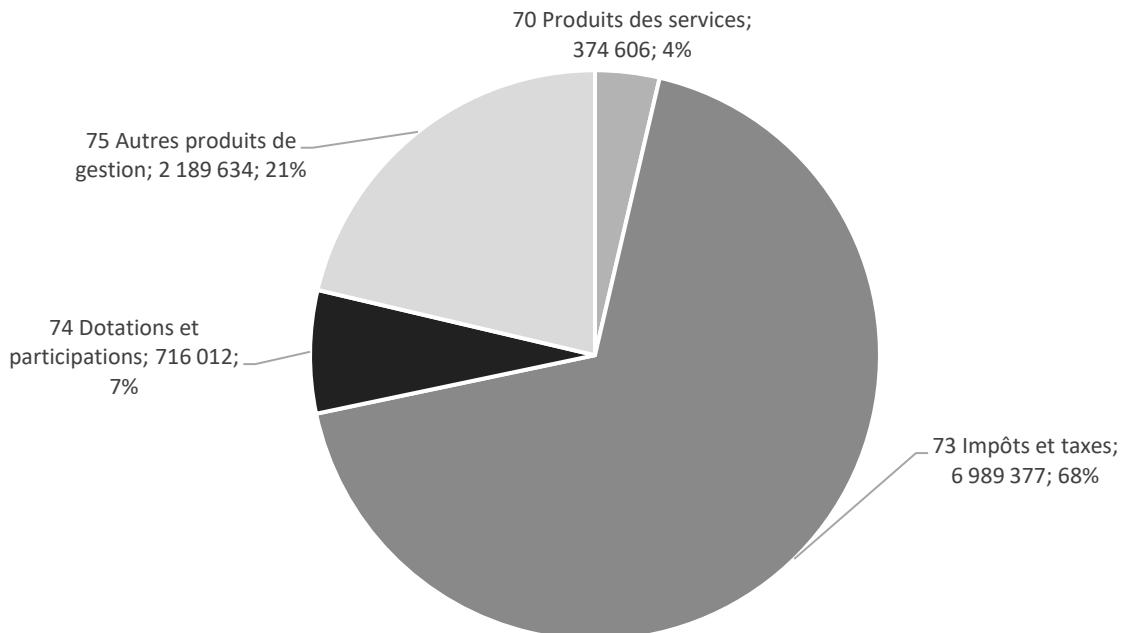
## B. Les Recettes 2024

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2024	% d'exécution
013 Atténuations de charges		72	
70 Produits de service	500 000,00	374 606	75%
73 Impôts et taxes	6 900 000,00	6 989 377	101%
74 Dotations et participations	1 520 000,00	716 012	47%
75 Autres produits de gestion courante	2 018 000,00	2 189 634	109%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>10 938 000,00</b>	<b>10 269 630</b>	<b>94%</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	0	0	
<b>Report N-1</b>	<b>8 975 163</b>	<b>8 975 163</b>	<b>100%</b>

C. Pour 100 euros dépensés en 2024



Recettes réelles de fonctionnement



## La section d'investissement :

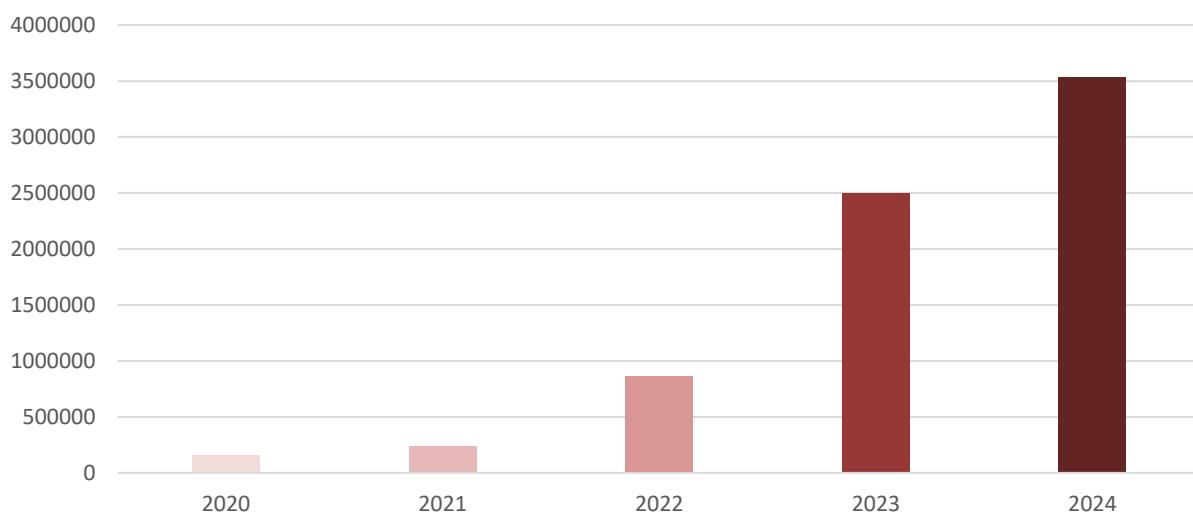
2024	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	3 530 125	1 692 756
Virement et Opérations d'ordre	125 000	179 585
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 655 125</b>	<b>1 872 341</b>

En détails :

### A. Les Dépenses 2024 :

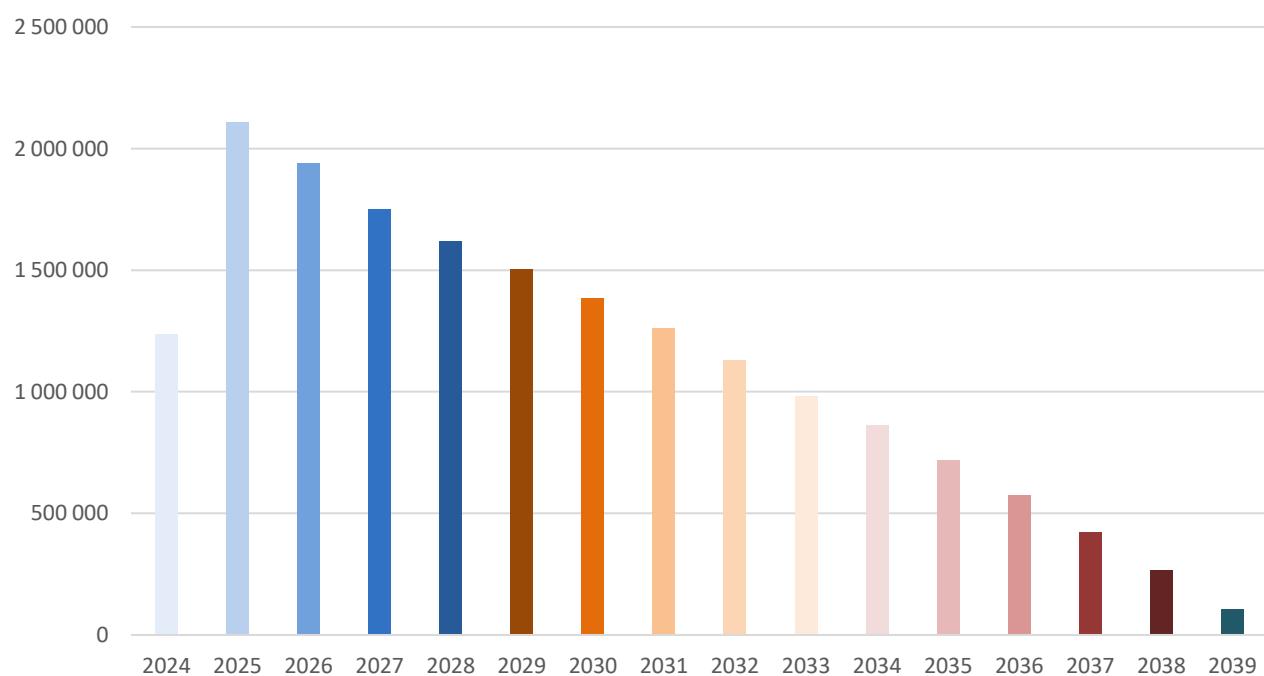
Chapitre	Crédits ouverts	CA 2022	% d'exécution
20 Immobilisations incorporelles	213 841	264 673	124%
21 Immobilisations corporelles	2 370 972	1 374 912	58%
23 Immobilisations en cours	2 097 682	1 637 233	78%
16 Emprunts et dettes assimilées	90 000	128 307	143%
27 Autres immobilisations financières		125 000	
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>4 772 495</b>	<b>3 530 125</b>	74%
041 Opération patrimoniales		125 000	
<b>Total</b>	<b>4 772 495</b>	<b>3 655 125</b>	<b>77%</b>

### Evolution des dépenses réelles d'investissement



**B. Les Recettes 2024 :**

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>CA 2024</b>	<b>% d'exécution</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 459 109	1 385 109	95%
13 Subventions d'investissement	556 000	376 012	68%
<b>16 Emprunt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>3 015 109</b>	<b>2 766 569</b>	<b>92%</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	2 192 156		0%
040 Opérations d'ordre	339 844	328 070	97%
041 Opérations patrimoniales	125 000	125 000	100%
<b>Total</b>	<b>5 672 109</b>	<b>3 219 639</b>	<b>57%</b>
<b>Report N-1</b>			

**Profil d'extinction de la dette**

## Les Résultats

	<b>Fonctionnement</b>
Recettes de fonctionnement – titres de l'exercice 2024	10 269 702
Dépenses de fonctionnement – mandats exercice 2024	11 581 552
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>-1 311 850</b>
Excédent cumulé	8 975 163
<b>Résultat cumulé en fonctionnement</b>	<b>7 663 313</b>

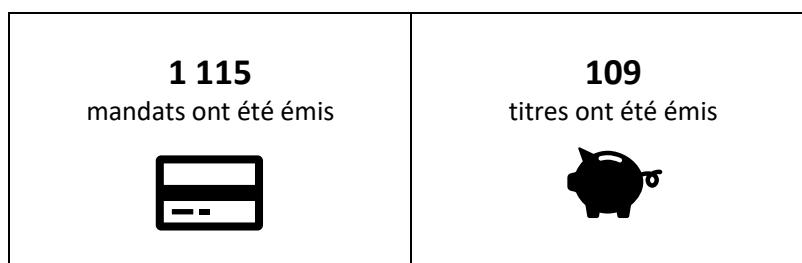
	<b>Investissement</b>
Recettes d'investissement – titres de l'exercice 2024	3 219 639
Dépenses d'investissement – mandats exercice 2024	3 655 125
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2024</b>	<b>-435 486</b>
Résultat cumulé	-595 450
<b>Résultat cumulé en investissement</b>	<b>-1 030 936</b>

	<b>Restes à réaliser (RAR)</b>
Recettes d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2024 et à inscrire en 2025	
Dépenses d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2024 et à inscrire en 2025	348 412
<b>Résultats d'investissement en RAR</b>	<b>-348 412</b>
Besoin de financement = montant <u>Négatif</u>	<u>-1 379 348</u>
<b>Excédent de besoin de financement = montant Positif</b>	

L'exécution budgétaire 2024 montre la bonne santé financière du syndicat, résultat d'une gestion prudente, saine.

Ces résultats dégagent des marges de manœuvre qui vont permettre au syndicat de réaliser ses ambitions en matière de transition énergétique.

## La Volumétrie





## COMMANDÉE PUBLIQUE

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédures formalisées applicables aux marchés publics et aux contrats de concessions ont été publiés au Journal Officiel de l'union européenne (JOUE) le 7 décembre 2023. Ces seuils sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce, pour une durée de deux ans.

L'acheteur doit se conformer à des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services). Si cette valeur est égale ou supérieure aux seuils européens, le marché public doit respecter une procédure formalisée.

Si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'organisme public peut recourir à une procédure adaptée (ou MAPA) dont il détermine librement les modalités.

### **Marchés à procédures adaptées – MAPA EN RAISON DE SON MONTANT – que le SMOYS a lancés en 2024**

#### **PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

- 1 AMO pour l'actualisation du schéma directeur de déploiement du parc d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et hybride rechargeable sur les territoire du SMOYS et étendu au département de l'Essonne AMO Outil de suivi énergétique
- 2 AMO Mission d'assistance au renouvellement du contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel
- 3 AMO pour la mise en œuvre d'un groupement d'achat public d'énergie sur le territoire d'intervention du SMOYS

#### **PRESTATIONS DE SERVICE**

- 1 Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments tertiaires des collectivités

*Marchés subséquent suite au marché accord cadre de maître d'œuvre - Maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS :*

- 2 Arpajon – Sentier du Parc
- 3 Villeneuve le Roi – Rue Eugénie Le Guillernic
- 4 Mennecy – Rue des Châtries
- 5 Lisses – Rue de Vervant
- 6 Marolles en Hurepoix – Avenue du Général de Gaulle
- 7 Paray-Vieille-Poste – Rue Pierre et Marie Curie
- 8 Mennecy – Rue des Châtries
- 9 Soisy-sur-Seine – Avenue du Général Leclerc
- 10 Mennecy – Rue du Bel Air
- 11 Villeneuve le Roi - Chemin Latéral

**TRAVAUX**

*Accord-cadre multi-attributaire de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS :*

- 1 Saint Michel sur Orge – Rue Albert Peuvrier, Rue Anatole
- 2 Fontenay le Vicomte – Grande Rue
- 3 Mennecy – rue des Châtries
- 4 Villeneuve le Roi – rue Eugénie le Guillernic
- 5 Arpajon – Sentier du Parc
- 6 Paray Vieille Poste – Rue Pierre et Mair Curie
- 7 Villeneuve le Roi – Chemin Latéral

**21 PROCEDURES  
LANCEES ET ATTRIBUEES**

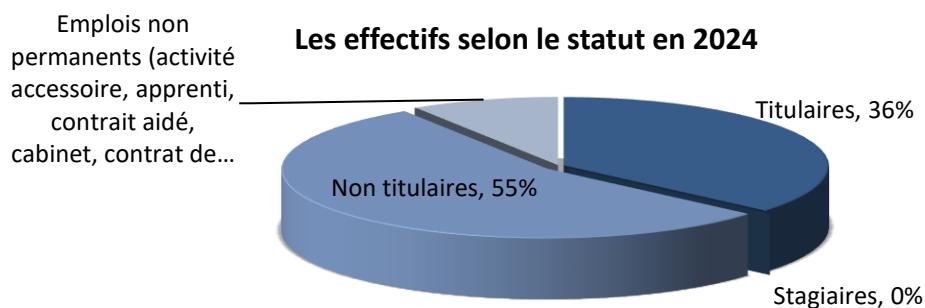




## RESSOURCES HUMAINES

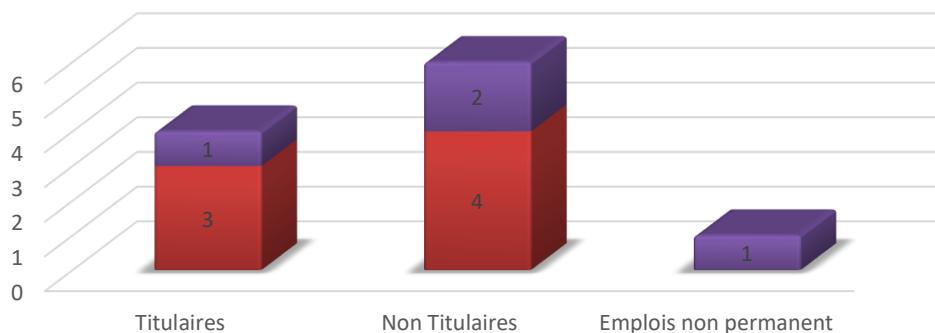
### Les effectifs en quelques chiffres

Au 31 décembre 2024, le SMOYS employait 11 agents, dont 4 fonctionnaires (36% des effectifs), 6 agents contractuels sur emploi permanent (55% des effectifs) et 1 agent sur emploi non permanent (9% des effectifs)

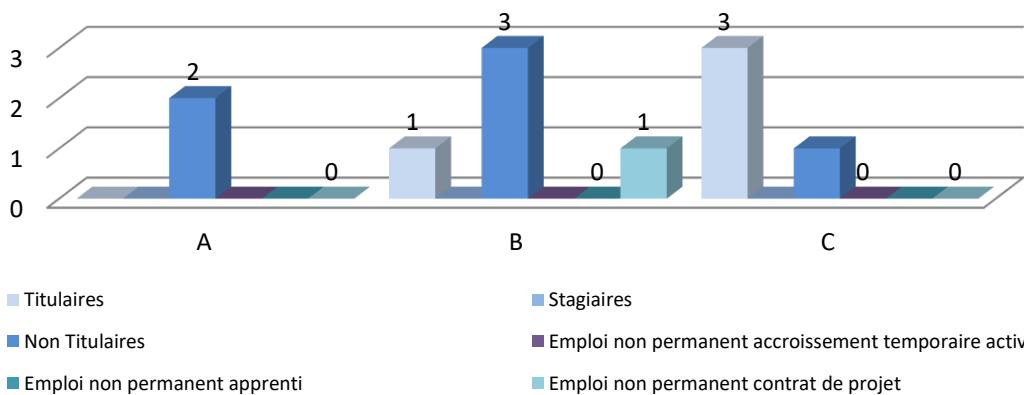


7 agents relèvent de la filière technique et 4 de la filière administrative

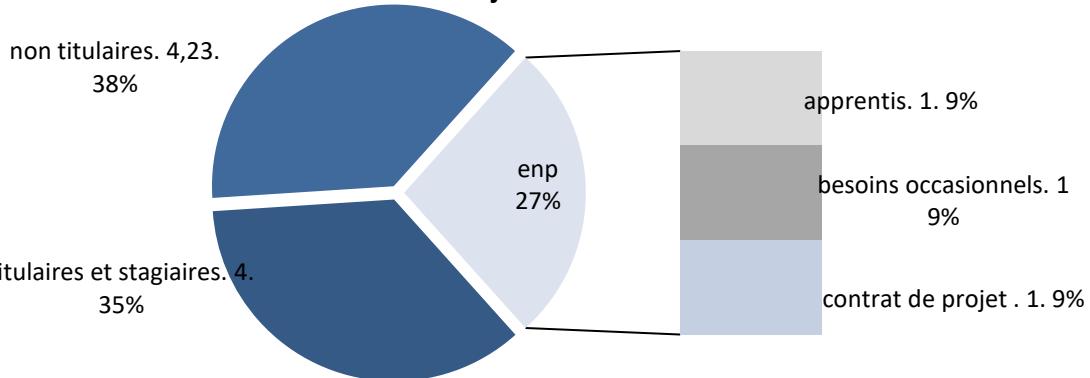
### Répartition des agents selon le statut et la filière



### Répartition des agents du Smoys selon leur statut et leur catégorie



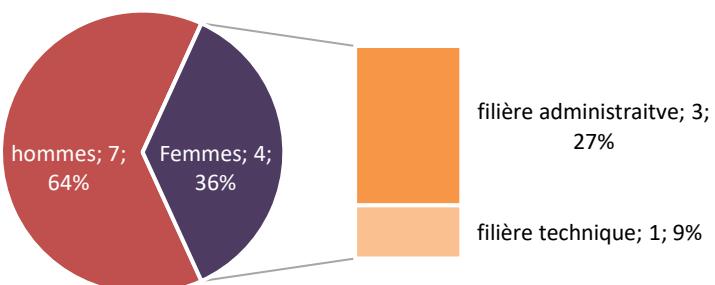
**Les emplois non permanents - effectifs en équivalent temps plein, ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2024**



**Répartition Hommes Femmes**

Au 31 décembre, le SMOYS comptait 4 femmes sur 11 agents ; elles représentent 36% des effectifs totaux, 25% des fonctionnaires, 50% des contractuels et 100% des emplois non permanents. Les hommes quant à eux représentent 64% des effectifs, 86% des emplois relevant de la filière technique et 25% des emplois relevant de la filière administrative.

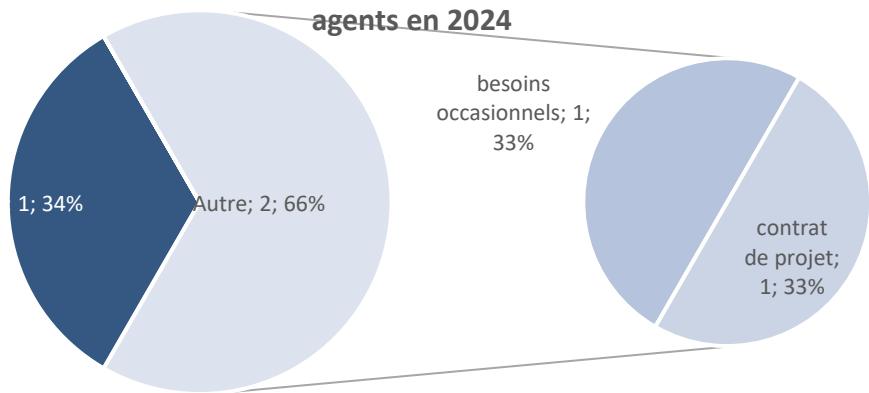
**Répartition homme / femme par filière et selon le statut**



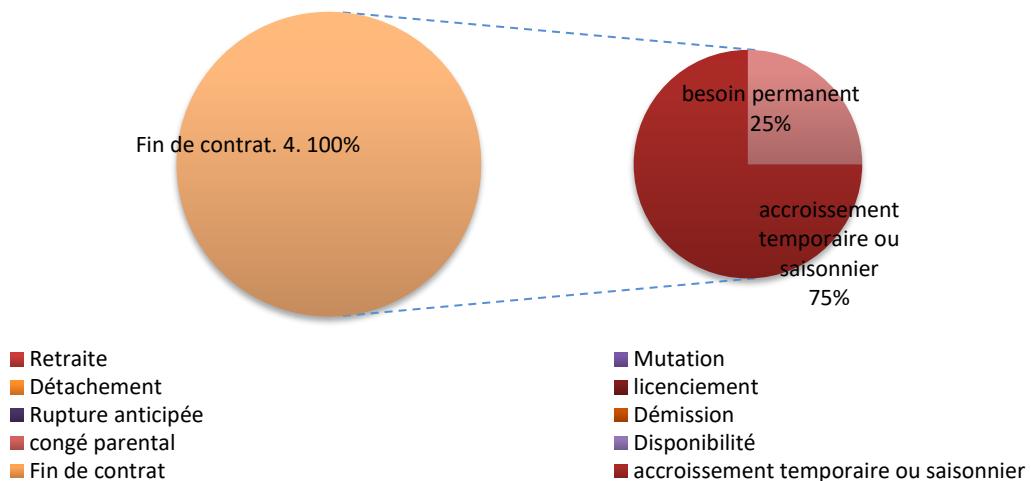
### Les mouvements de personnel :

En 2024, sont sortis des effectifs 3 agents recrutés au motif d'un accroissement temporaire d'activité ainsi qu'un agent contractuel sur emploi permanent au motif d'une fin de contrat. Ont été recrutés, 2 agents sur emplois non permanents, un agent au motif d'un accroissement temporaire d'activité et sorti des effectifs en 2024, et un agent sur contrat de projet. Un agent fonctionnaire est arrivé par voie de mutation.

**Motifs des arrivées sur emplois permanent et non permanent de 3 agents en 2024**



**Motifs de départ sur emplois permanents et non permanents en 2024**



11 agents	36% de femmes	9 agents à temps complet

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-091-259102457-20250924-2025\_74-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219104940-20251215-DELIB\_83\_20

“Rendons possible la transition énergétique”



Hôtel de Ville - Place Roger Perriaud  
Sainte-Geneviève-des-Bois 91 700

Locaux administratifs : 3 rue des Paveurs  
91 000 Evry-Courcouronnes  
Téléphone : 01 60 46 59 67  
Contact : [communication@smoys.org](mailto:communication@smoys.org)

Site internet : [www.smoys.org](http://www.smoys.org)